



Nouveau CHUM Du petit dispensaire au mégahôpital universitaire *Pages B 4 et B 5*

Michel David Chronique sur la déclaration de revenu unique *Page B 5*

Science Les questions éthiques à propos des cerveaux artificiels *Page B 11*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MAI 2018

LA GENTRIFICATION, POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE

Quand les urbains changent le visage des campagnes



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Investies par des citoyens en quête de nature, plusieurs zones rurales du Québec, dont celle de Mont-Tremblant, ont vécu d'importants changements immobiliers et démographiques.

De plus en plus d'urbains craquent pour la quiétude de la vie à la campagne. Attirés par le cachet des villages québécois, ils participent malgré eux à transformer le monde rural. À un point tel que certains commencent à parler d'un embourgeoisement régional.

FLORENCE SARA G. FERRARIS

Tout a commencé avec une rutilante BMW croisée au détour de la rue principale de son village. « Sur le coup, ça m'a surpris, sans plus », se remémore Myriam Simard, qui va et vient entre les Cantons-de-l'Est et Montréal depuis plus de 30 ans. « Mais un jour, le magasin général a fermé et il a été remplacé par une épicerie fine où on trouve une des huiles d'olive les plus chères sur le marché. C'est là que j'ai commencé à me poser des questions, que je me suis dit que ma ruralité était en train de changer. »

C'est le déclin qui manquait à la chercheuse pour s'intéresser de plus près aux transformations et variations de population qui s'opèrent de plus en plus dans les régions du Québec. Encore peu étudiés en Amérique du Nord, ces phénomènes s'apparentent, dans une certaine mesure, à celui de la gentrification* qu'on observe dans les quartiers centraux de Montréal et de Québec.

« C'est certain qu'on ne peut pas faire du copier-coller et qu'il n'y a pas un modèle unique pour toute la province, avance avec prudence la professeure honoraire à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). La ville n'est pas la campagne, et vice versa, mais on remarque qu'il y a de plus en plus de vases communicants entre les deux milieux. Des ruraux partent pour la ville, que ce soit pour le travail ou pour étudier, alors que des citadins décident de déménager en région, de réinvestir les cœurs villageois. »

Renaissance des villages?

Après des décennies de chute démographique — près de 50% de la population du Québec vit maintenant dans les centres urbains et

leurs banlieues —, les régions plus éloignées regagnent peu à peu en attractivité, notamment auprès des nouveaux retraités — qui arrivent souvent avec plus de moyens — mais aussi de jeunes familles.

C'est le cas, entre autres, de Cynthia Lemieux à Frelighsburg, de Jules Brunelle-Marineau à Dunham et d'Isabelle Anne Messier à La Malbaie. Le cas aussi d'Elisabeth Boily, 35 ans, qui a décidé, il y a quatre ans, de déménager avec sa famille à L'Anse-Saint-Jean, une toute petite municipalité d'environ un millier d'âmes, située à un jet de pierre du fjord du Saguenay.

Séduite par le cadre enchanteur, mais surtout par les habitants du coin, la jeune femme décrit avec un amour évident son nouveau chez-soi. « Nous n'avions jamais pensé nous installer dans un petit village », raconte l'ex-Montréalaise, qui a vécu en plein cœur du Plateau Mont-Royal. « Mais on a eu un coup de cœur. Ce n'est pas rationnel, on est vraiment tombés amoureux de la place! »

Depuis son arrivée, la doctorante en éducation s'implique beaucoup, tant à l'école de son plus vieux qu'au sein des différents comités — de la famille, culturel, vert, alouette! — qui ont vu le jour au cours des dernières années. « Il y a du bon dans cette redynamisation, reconnaît Myriam Simard. Ce n'est pas pour rien qu'on entend parfois parler de la « renaissance des régions ». Les transformations liées à l'arrivée des nouveaux groupes de population rendent les villages plus attractifs et c'a un effet d'entraînement. »

« Depuis qu'on est arrivés, beaucoup de jeunes familles se sont installées à L'Anse, renchérit Elisabeth Boily. Ça met de la vie, c'est certain. Dans les dernières années, il y a un bistrot qui a ouvert, une crêperie, une petite boulangerie... La multiplication des familles a aussi per-

mis de maintenir certains services comme l'école. Est-ce que c'a un lien? Peut-être bien. »

Ces nombreux va-et-vient entraînent leur lot de changements — bons et mauvais, note Myriam Simard. Des maisons ancestrales remises au goût du jour aux produits biologiques à l'épicerie, en passant par le café culturel et les nouvelles entreprises, le « visage de la ruralité québécoise » se transforme, empruntant à la ville certains des traits qui lui étaient propres. « Avec les néo-ruraux arrivent de nouveaux commerces, mais aussi de nouveaux services et de nouvelles préoccupations », avance celle qui dirige le Groupe de recherche sur la migration ville/campagne.

Chose certaine, ajoute-t-elle, ces mobilités teintent de plus en plus le caractère rural de certains villages, leur donnant une couleur particulière. Sans être vraiment urbains, ces villages ne ressemblent plus tout à fait à la campagne traditionnelle d'autrefois. Car, jeunes ou pas, ces néo-ruraux qui embrassent le calme de la campagne ne sont pas nécessairement prêts à faire une croix sur toutes leurs habitudes urbaines.

Entre résistance et résilience

Et qui dit changement dit bien souvent résistance, avance Myriam Simard. « Ça ne veut pas dire qu'il y a toujours des tensions claires, loin de là, nuance-t-elle. Mais on observe certains clivages — tant financiers que culturels — entre les « locaux » et les néo-ruraux. » Concrètement, ces clivages peuvent découler de la hausse marquée du prix des maisons, des impôts fonciers ou de la transformation commerciale engendrée par l'arrivée de nouveaux magasins dans la rue principale ou des nouveaux produits qui y sont vendus.

Pour limiter ces tensions, la chercheuse insiste sur l'importance de créer des espaces pour favoriser les rapprochements entre locaux et néo-ruraux, notamment au conseil municipal ou lors de fêtes de village.

« Quand on parle d'embourgeoisement, tout

« Ce n'est pas pour rien qu'on entend parfois parler de la renaissance des régions. Les transformations liées à l'arrivée des nouveaux groupes de population rendent les villages plus attractifs et c'a un effet d'entraînement. »

Myriam Simard, professeure honoraire à l'Institut national de la recherche scientifique

n'est pas noir ou blanc, insiste celle qui vit maintenant à temps plein dans son petit patelin des Cantons. Il ne s'agit pas d'opposer des populations ou de braquer les nouveaux contre les anciens, les riches contre les pauvres. L'idée est plutôt de comprendre les différentes facettes des changements qui s'opèrent et de s'assurer que tout le monde trouve encore sa place. »

Le Devoir

* Bien que certains auteurs assimilent le terme « gentrification » à un anglicisme et lui préfèrent « embourgeoisement », l'usage de ce mot est maintenant accepté par *Le Robert* et adopté dans les milieux universitaires pour décrire « le processus par lequel la population d'un quartier populaire fait place à une couche sociale plus aisée ».

Dossier • La gentrification, pour le meilleur et pour le pire Logements et commerces: la mixité, une recette gagnante. Embourgeoisement: à qui appartient la ville? Encadrés: la petite histoire de la gentrification; êtes-vous un gentrificateur? *Pages B 2 et B 3*

LA GENTRIFICATION:



PHOTOS JACQUES NADEAU

Repoussé par la flambée des loyers dans le Mile-End, le petit café Cagibi a migré plus au nord. À droite : à Verdun, les terrasses à la mode fleurissent aux côtés des commerces d'origine.

LOGEMENTS ET COMMERCES

La mixité, une recette gagnante

L'enjeu du logement est toujours au cœur des débats sur la gentrification. Pourtant, le phénomène n'épargne pas les commerces, dont le sort contribue aussi à changer la face des quartiers.

TEXTES FLORENCE SARA
G. FERRARIS

Samedi matin, rue Ontario, dans Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, ça grouille de monde. Ici et là, des gens se pressent, s'engouffrent dans le Dollarama pour faire leurs emplettes. D'autres déambulent sur les trottoirs, zieutant les devantures colorées des commerces qui ont pignon sur rue. Ils entrent parfois chez Rossy, à la boutique de jouets Bric à Brac ou encore aux Aliments Merci, une chaîne locale de produits naturels.

Place Valois, épicentre bourdonnant du quartier, certains s'arrêtent, se regroupent pour donner des nouvelles, alors que d'autres foncent tout au fond, jusqu'à L'Arhoma, pour prendre un café.

« Malgré ce qu'on pourrait penser, il existe dans certains quartiers une rare diversité commerciale, dit Alexandre Maltais, qui vient tout juste de terminer son doctorat sur cette question à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Dans Hochelaga, par exemple, il y a deux Dollarama, une boulangerie, un Rossy, une librairie pour enfants, un Super C... Ils sont tous fréquentés par les gens du coin! Est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas d'embourgeoisement? Non, loin de là, mais ça casse un peu l'idée clas-

sique des petits commerces branchés qui délogent les casse-croûte et autres magasins généraux. »

Sur le terrain, il n'en demeure pas moins qu'un certain changement s'opère au fur et à mesure dès qu'un quartier prend du galon. Si l'exemple d'Hochelaga revient souvent à l'avant-scène, le phénomène s'observe aussi, à Montréal, dans Rosemont, dans le Sud-Ouest et dans Parc-Extension, ou encore, du côté de la Vieille Capitale, dans les anciens quartiers populaires de Saint-Roch et de Limoilou.

Dans certains cas, le tout se traduit par une épicerie familiale qui met la clé dans la porte, remplacée par une boulangerie, une fruiterie et une boucherie. Dans d'autres, ce peut être l'ouverture d'une microbrasserie ou de boutiques branchées, où le « fait au Québec » est à l'honneur, affichant parfois des prix rébarbatifs, d'autres fois non.

« C'est un phénomène à géométrie variable », explique Richard Ryan, conseiller municipal du district du Mile-End, sur le Plateau Mont-Royal, qui s'intéresse à ces questions depuis un bon moment. « Car au-delà du pouvoir d'achat, nous avons tous un bagage culturel et des valeurs qui font en sorte qu'on va ou non dans certains commerces. Ça ne passe pas nécessairement par le portefeuille. Des fois, c'est juste des habitudes de consommation qui diffèrent de celles de nos voisins qui étaient peut-être là depuis plus longtemps. »

Des quartiers revampés

Là où le bât blesse, c'est justement dans la charge symbolique de ces mutations commerciales. Car, au-delà de la capacité à se payer quelque chose, encore faut-il avoir envie d'entrer dans la jolie boutique qui l'offre. « Dans certains cas, le café a beau ne pas être cher,



Autrefois boudée, la place Émilie-Gamelin, embellie de jardins urbains, tente maintenant la cohabitation entre les itinérants et une clientèle plus branchée.

les gens ne rentrent pas », raconte Alexandre Maltais qui, au cours de ses travaux de recherche, a rencontré des dizaines de commerçants. « C'est paradoxal, parce qu'ils ont été plusieurs à me dire qu'ils faisaient des efforts, qu'ils habitaient eux-mêmes le quartier et qu'ils voulaient redonner à leur milieu. Et leurs prix ne sont pas toujours exorbitants... Ça en dit long sur la manière dont ces lieux sont perçus. »

Abordables ou non, ces nouveaux commerces participent à un embellissement du secteur, à une sorte de *home staging* de quartier, dit le chercheur en lâchant un léger soupir. « C'est là que ça peut devenir problématique, car si le petit propriétaire de la boulangerie n'avait pas l'intention de déloger des gens, son commerce a tout de même un effet sur le nouveau branding du coin. Et ça, les promoteurs immobiliers l'ont bien compris. » Un simple coup d'œil sur des lieux de constructions neuves, tant à Montréal qu'à Québec, permet d'ailleurs de le constater.

C'est là qu'on voit que le phénomène s'inscrit dans un continuum plus vaste, renchérit Gilles Sénécal, professeur à l'INRS, qui a entre autres participé le printemps dernier aux Assises sur la gentrification dans Hochelaga-Maisonneuve. « Ce ne sont pas les commerces seuls qui changent les quartiers. Mais ils répondent à une demande, attirent de nouvelles personnes, favorisent d'autres interventions dans l'espace public... Est-ce que ça a un effet repoussoir sur ceux qui habi-

taient là avant? Peut-être que oui. En tout cas, ça ne rend pas nécessairement leur vie plus facile. »

Une diversité commerciale

Pour minimiser les impacts négatifs des transformations, les pouvoirs publics doivent rapidement prendre leurs responsabilités, notamment en protégeant la diversité commerciale et entrepreneuriale dans les quartiers, pensent plusieurs experts. « C'est primordial de s'assurer que subsiste une variété de commerces et d'emplois, affirme le sociologue Jean-Marc Fontan, professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Car au-delà de la vitalité économique, c'est ce qui permet de préserver une certaine mixité sociale. »

Cela peut se faire, par exemple, en facilitant l'accès à la propriété pour les petits entrepreneurs ou par des mesures fiscales. « Ça pourrait aussi prendre la forme d'un rachat par les arrondissements de certains baux commerciaux, avance Richard Ryan, de Projet Montréal. Après, nous pourrions les louer à de nouveaux commerçants [ou, encore, à des "rescapés de la gentrification"] légèrement en deçà du prix courant. »

« Ce qui est sûr, c'est qu'il ne faut pas attendre pour faire quelque chose dans ces dossiers, insiste celui qui habite le Mile-End depuis 30 ans. Dans mon quartier, on a pu faire certaines interventions *in extremis*, mais maintenant c'est trop tard. J'espère que les autres quartiers seront capables de prévoir le coup et d'agir en amont. »

Le Devoir

Protéger le parc locatif

Quand on parle de gentrification, difficile d'écarter la question du logement. Dans certains secteurs de Montréal, le parc locatif est en chute libre, menacé par la conversion d'immeubles en condominiums et la popularité de la plateforme de location en ligne Airbnb. Le site offre en location touristique plus de 3000 appartements situés dans les quartiers centraux de la métropole. De ce nombre, environ 1200 sont des logements maintenant exclus du marché locatif. La Ville de Montréal entend bientôt intervenir pour limiter la nouvelle pression immobilière due à ce transfert insidieux, précise Richard Ryan, de Projet Montréal. « Il en va de la survie de nos quartiers! »



La rue Verdun accueille désormais de nouveaux commerces, attirés par l'arrivée de jeunes propriétaires dans le quartier.

LE MEILLEUR ET LE PIRE



En 2017, des partisans du FRAPRU ont exprimé leur grogne contre l'impact de la gentrification sur les loyers.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR



Accusés de gentrifier le quartier Hochelaga-Maisonneuve, de nouveaux commerces ont été victimes de vandalisme en 2016.

ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Les multiples visages de la gentrification

À qui appartient la ville ?

Quels sont les gentrificateurs des quartiers en mutation? Est-ce le parc inauguré près de chez vous? La place publique tout juste aménagée en face du café du coin ou la coop d'artistes qui voisine l'école de quartier? Chose certaine, tous ces nouveaux lieux s'insèrent, à leur façon, dans le houleux débat soulevé par la gentrification en milieu urbain.

FLORENCE SARA G. FERRARIS

« Je me fais souvent traiter de gentrificateur, lance sans filtre Joseph Bergeron. Ça me fait toujours un peu rire, mais en même temps, ça traduit quelque chose de troublant par rapport à notre manière d'aborder les changements qui s'opèrent en ville depuis quelques années. »

Le jeune homme n'a pourtant pas grand-chose du riche bourgeois en quête de profit. Enfant de quartier populaire, il a grandi dans Saint-Roch, à Québec, à une époque où plus personne ne voulait y habiter. Depuis, Joseph a posé ses pénates à l'ombre du stade, dans l'est de Montréal. Il a longtemps œuvré dans le milieu communautaire, flirté avec le militantisme anticapitaliste, avant de commencer à s'impliquer au sein de La Pépinière.

Surtout connu pour l'aménagement du Village au Pied-du-Courant et les Jardins Gamelin, tous deux situés dans Ville-Marie, cet organisme travaille depuis 2014 à « révéler les possibles de la ville », un nouvel espace collectif à la fois. Ces nouvelles formes d'interventions urbaines se retrouvent maintenant aux quatre coins de la métropole, tant au centre-ville que dans des quartiers plus excentrés, comme Montréal-Nord ou Mercier-Ouest. Certains de ses projets ont même pris racine à l'extérieur de l'île de Montréal, dont un à Laval et deux à Québec.

« À première vue, nos aménagements peuvent avoir l'air d'être de la gentrification », admet Joseph, laissant échapper un léger soupir. « Mais c'est mal comprendre ce qu'on fait. On a un réel souci de travailler avec les communautés. En fait, nos espaces ne pourraient pas voir le jour sans cette collaboration, car ils sont d'abord imaginés par les gens des quartiers. » Ouverts à tous, ils deviennent vite des lieux de rencontres informels où tous les résidents, peu importe leur logement ou leur revenu, peuvent se retrouver sans ouvrir leur portefeuille.

Dans les quartiers centraux, la ligne qui sé-



Dans le quartier du Mile-Ex, autrefois industriel, les nouvelles constructions modernes contrastent avec les habitations d'origine.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

pare la gentrification de l'amélioration de la qualité de vie est parfois bien mince. Faut-il cesser toute forme d'intervention? « Pas du tout, dit Alexandre Maltais, chercheur postdoctoral à l'Université de Montréal. Par contre, on gagnerait à repenser la manière dont on agit sur l'espace public. »

Pendant longtemps, ajoute-t-il, des projets de revitalisation n'ont pas pris en compte les effets collatéraux de leurs réalisations. « Ils sont pourtant nombreux. Ces interventions, qu'elles relèvent des pouvoirs publics ou de groupes d'urbanisme tactiques, jouent un rôle dans l'embourgeoisement des quartiers. Même louables, elles sont comme des aimants et les promoteurs immobiliers l'ont bien compris. »

« C'est un sujet délicat, reconnaît le chercheur. Tout le monde préfère vivre dans un quartier sécuritaire avec des fleurs, un quartier avec des commerces qui ne sont pas fermés et des gens qui se disent bonjour... Mais c'est important de trouver un équilibre pour que tous continuent de se sentir concernés. »

Annick Germain, professeure à l'Institut na-

tional de la recherche scientifique (INRS), met en garde contre les amalgames faits par certains. « Il faut que ça aille dans les deux sens! On a tendance à mettre dans le même panier les ruelles vertes, le nouveau resto à la mode et les tours à condos. Tous ne participent pas de la même façon à la transformation des quartiers, leurs retombées ne sont pas les mêmes non plus. »

Fragile équilibre

« C'est parfois difficile de trouver un équilibre dans tout ça », souligne pour sa part Jérôme Glad, cofondateur de La Pépinière, qui ne souhaite pas que ces projets mettent des quartiers sur la *map*. « Nous, ce qu'on veut, c'est d'abord servir les intérêts des communautés. »

Depuis plus de trois décennies, l'architecte Ron Rayside se fait aussi un point d'honneur d'ancrer sa pratique dans les milieux de vie. « Pourtant, ça m'arrive souvent de me faire traiter de gentrificateur, lance le cofondateur de la firme Rayside Labossière, située dans le Centre-Sud. Ça m'est même déjà arrivé quand je travaillais à des projets

Êtes-vous un gentrificateur ?

Il n'existe pas de « gentrificateur type », selon les experts interrogés par *Le Devoir*. À l'image de la gentrification, un phénomène éclaté, les gentrificateurs peuvent revêtir plusieurs visages, y compris celui de la petite famille de classe moyenne désireuse de rester en ville ou celui des retraités qui ont troqué la banlieue pour un pied-à-terre au centre-ville. Ce sont aussi des artistes, des travailleurs autonomes ou des étudiants en quête de loyers abordables, ou encore de jeunes entrepreneurs désirant se lancer en affaires sans se ruiner. « La gentrification est rarement une question de très grande richesse dans les anciens quartiers ouvriers de Montréal, précise Gilles Sénécal, de l'INRS. Oui, il y a des gens qui ont plus d'argent, c'est certain, mais on parle aussi de plus en plus d'une gentrification culturelle. »

La petite histoire

Le terme « gentrification » apparaît pour la première fois dans la littérature en 1964 sous la plume de la sociologue britannique Ruth Glass. Il désigne alors un phénomène urbain par lequel des personnes plus aisées, souvent issues de la « petite noblesse » (*gentry* en anglais), investissent un quartier populaire, transformant le profil socioéconomique du secteur. Ces changements ont alors un effet repoussoir sur les résidents d'origine, généralement plus pauvres. Avec les années, le concept, bien qu'il désigne toujours une transformation des milieux de vie, s'est complexifié et est devenu profondément connoté, conférant aux débats sur la question une forte charge émotionnelle.

de coopératives d'habitation. Il faut le faire! » « À force d'associer toutes les interventions [urbaines] à la gentrification, on risque de décourager ceux qui veulent contribuer à améliorer la qualité de vie des plus vulnérables, note pour sa part Jérôme Glad. Ce ne serait pas mieux de laisser la voie libre aux promoteurs et aux spéculateurs immobiliers. »

Sans vouloir jeter de l'huile sur le feu, « on est un peu toujours le gentrificateur de quelqu'un... lance Joseph Bergeron. Après, il faut surtout voir comment composer avec ce statut et comment agir pour limiter les contrecoups. »

Le Devoir

« Si le petit propriétaire de la boulangerie n'avait pas l'intention de déloger des gens, son commerce a tout de même un effet sur le nouveau branding du coin. Et ça, les promoteurs immobiliers l'ont bien compris. »

Alexandre Maltais, chercheur postdoctoral à l'Université de Montréal

3000

C'est le nombre d'appartements situés dans les quartiers centraux de Montréal qu'offre Airbnb en location touristique. De ce nombre, quelque 1200 sont maintenant exclus du marché locatif.

« À force d'associer toutes les interventions à l'embourgeoisement, on risque de décourager ceux qui veulent contribuer à améliorer la qualité de vie des plus vulnérables »

Jérôme Glad, cofondateur de La Pépinière

PERSPECTIVES

L'apprenti sorcier

ÉLISABETH VALLET



La première fois, j'y suis entrée par la porte de Damas en me frayant un chemin parmi les chalands, dans la moiteur, le bruit, les arômes et les cris. Plus tard, j'y suis revenue par la porte des Maghrébins, plus dure, plus intimidante en raison du poste de contrôle, plus sécurisée aussi, celle qui donne sur le mur du Temple. Mais aussi sur le long couloir qui mène au dôme du Rocher.

Ici, il y a une tension palpable. Pas politique, non... presque mystique, comme si le cœur des civilisations battait là, sous la vieille ville. Vite, parfois trop vite. Il y a, à Jérusalem, cette sensation qu'on y vieillit plus rapidement qu'ailleurs, que le temps s'accélère lorsque la politique s'en mêle et qu'il ralentit lorsque les pèlerins montent lentement la Via Dolorosa.

C'est là, au cœur du monde, que deux millénaires se superposent, s'enchevêtrent et s'emmêlent. Ce sont les mêmes symboles, les mêmes histoires, les mêmes mythes racontés d'un point de vue différent. Là, à cinq minutes de l'église du Saint-Sépulcre, le mur des Lamentations — lieu saint juif — est de fait le mur de soutènement de l'esplanade des Mosquées — troisième lieu saint de l'islam sunnite. Emblème, s'il en fallait un, du canevas de la région, complexifié par les politiques coloniales à la chute de l'Empire ottoman.

Ouvrir une ambassade à Jérusalem une semaine après s'être retiré de l'accord avec l'Iran est avant tout un geste symbolique, car le déménagement des services n'est pas pour demain.

gement des services n'est pas pour demain. Ni pour l'an prochain. Peut-être pour dans trois ans. Sans doute pour après la fin du mandat du président actuel. Où était l'urgence, alors que le principe était acquis depuis 1995, lorsque le Congrès avait adopté le Jerusalem Embassy Act et que, depuis lors, les présidents s'étaient contentés d'en différer l'application pour des raisons de sécurité nationale?

En fait, comme l'explique David Rothkopf de l'Université John Hopkins, deux facteurs déterminaient traditionnellement la politique américaine dans la région: les intérêts nationaux américains et les intérêts nationaux israéliens. Or, les décisions récentes de la Maison-Blanche vont à l'encontre des deux.

En effet, les dommages sont réels pour l'image des États-Unis. Dans les discours américains, le fait d'embrasser pleinement les propos de Nétanyahou et de faire porter au Hamas la responsabilité des morts gazaouis comporte un parti pris important que les présidents antérieurs avaient tenté d'éviter. Il vient modifier la perception des différents acteurs au sein du Machrek, l'Orient arabe, au point où plusieurs groupes, dont des groupes juifs de gauche comme J Street, y voient des dangers importants. Car ces décisions, qui sonnent le glas d'une hypothétique solution politique, placent l'État hébreu face à des risques sécuritaires accrus. En ce sens, l'ensemble des décisions présidentielles qui concernent le Moyen-Orient contribue à réécrire les rapports de force entre Israël et ses voisins, entre Téhéran et Riyad. Ces décisions pourraient finir par convaincre l'Iran de renoncer à tout rapprochement alors que l'Arabie saoudite et Israël bénéficient du soutien américain, et crispent les voisins de l'État hébreu, attiser une violence inédite sur fond d'impasse politique et d'une désespérance qui atteint son nadir dans les territoires palestiniens. Avec des conséquences dont nul n'est aujourd'hui capable de mesurer l'ampleur.

Dès lors, qui bénéficie de cette décision? Nétanyahou, car, comme l'affirme *Foreign Policy*, la droite israélienne «a besoin du conflit pour survivre»: les tensions sont la garantie de sa popularité et musellent le centre, tandis que la gauche s'est étiolée depuis plus d'une décennie.

Trump également, parce qu'il tient une promesse (dans une perspective électorale, qu'il s'agisse des élections de mi-mandat ou de sa réélection, le fait de dire «la vérité» et de «livrer la marchandise» est un puissant argument électoral). De surcroît, il consolide son socle électoral en galvanisant la droite religieuse: la présence de deux pasteurs évangéliques lors de l'inauguration en atteste. Et certains chrétiens évangéliques voient d'ailleurs dans le retour à Jérusalem l'accomplissement d'une prophétie parfois apocalyptique — les violences actuelles ne font donc que confirmer dans leur psyché l'accomplissement d'un grand dessein dont, de toute évidence, les voies sont impénétrables.



Les murs de brique jaune caractéristiques de l'hôpital Saint-Luc disparaissent un peu plus chaque jour, égrainés par un bras mécanique.



L'artiste Yann Pocreau a eu accès au bâtiment une fois vide. Le personnel avait laissé des messages d'adieu aux locaux.

Du petit dispensaire

L'hôpital Saint-Luc, rasé une brique

Les employés l'appellent «la grignoteuse» ou «Godzilla». Le bras mécanique agite ses doigts de métal. Brique par brique, les passants l'observent avaler la carcasse de l'hôpital Saint-Luc, pendant que l'intersection Saint-Denis et René-Lévesque poursuit son inéluctable transformation.

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

En 1965, quand la jeune médecin Raymonde Chartrand pose les pieds pour la première fois à l'hôpital Saint-Luc, les murs de l'aile nord sont neufs, érigés deux ans auparavant. Cet automne, cette pionnière de la médecine nucléaire a déménagé ses pénates au nouveau CHUM, les cartes postales de ses nombreux patients dans ses cartons. «Les gens de la bonne société, ils me disaient, mais qu'est-ce que tu vas faire là?» se souvient-elle. Saint-Luc a longtemps été, par sa mission et sa localisation, l'hôpital des pauvres. On y a soigné les enfants démunis, les prostituées du *Red Light*, les marins débarqués au port, les itinérants. Des premiers ministres, aussi.

Les employés, un peu nostalgiques, prennent leur pause sur le trottoir, sarrau au vent, observant la lente destruction de l'établissement montréalais.

«Tous les matins, je vois l'hôpital descendre, et j'ai un pincement au cœur», reconnaît la D^{re} Chartrand. «On évolue avec notre siècle, c'est une question d'adapta-

tion», ajoute-t-elle, chassant le petit nuage de souvenirs.

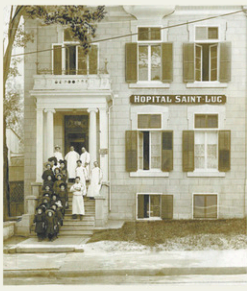
En 1965, elle n'avait qu'une seule consœur. Sa spécialité n'existait pas officiellement. «On se débrouillait avec un stéthoscope et nos mains!» lance-t-elle. Aujourd'hui, huit écrans l'entourent. Elle compte sur nombre de machines onéreuses et précises «qui nous évitent bien des autopsies!» prend-elle le soin de préciser.

Les murs de Saint-Luc ont été témoins de sa longue carrière, mais aussi de la naissance de ses trois enfants. Son petit dernier a commencé à vouloir se manifester au milieu d'une séance d'enseignement. «Un peu plus, je changeais direct d'étage! rigole-t-elle. Je suis rentrée chez moi, mais les contractions ont continué, alors je suis revenue à l'hôpital. Mon mari a dû expliquer à mon collègue que non, je ne rentrais pas travailler ce matin-là...»

Des lieux de vie, de mort et de travail

Saint-Luc porte la vie et la mort. Comme pour cette collègue qui y a vu naître sa fille et mourir son père, à une semaine et un étage d'intervalle. Une histoire parmi tant d'autres, comme toutes celles portées par ceux qui prennent du lieu un

1909 Inauguration de l'hôpital Saint-Luc au 88 de la rue Saint-Denis, par les D^{rs} Fleury et Rhéaume. La première infirmière est Hermine Bernard. Ce petit dispensaire de neuf lits offre surtout des soins, gratuits, aux enfants, dont des soins dentaires. Il s'agit du premier établissement laïque francophone.



SOURCE BANQ

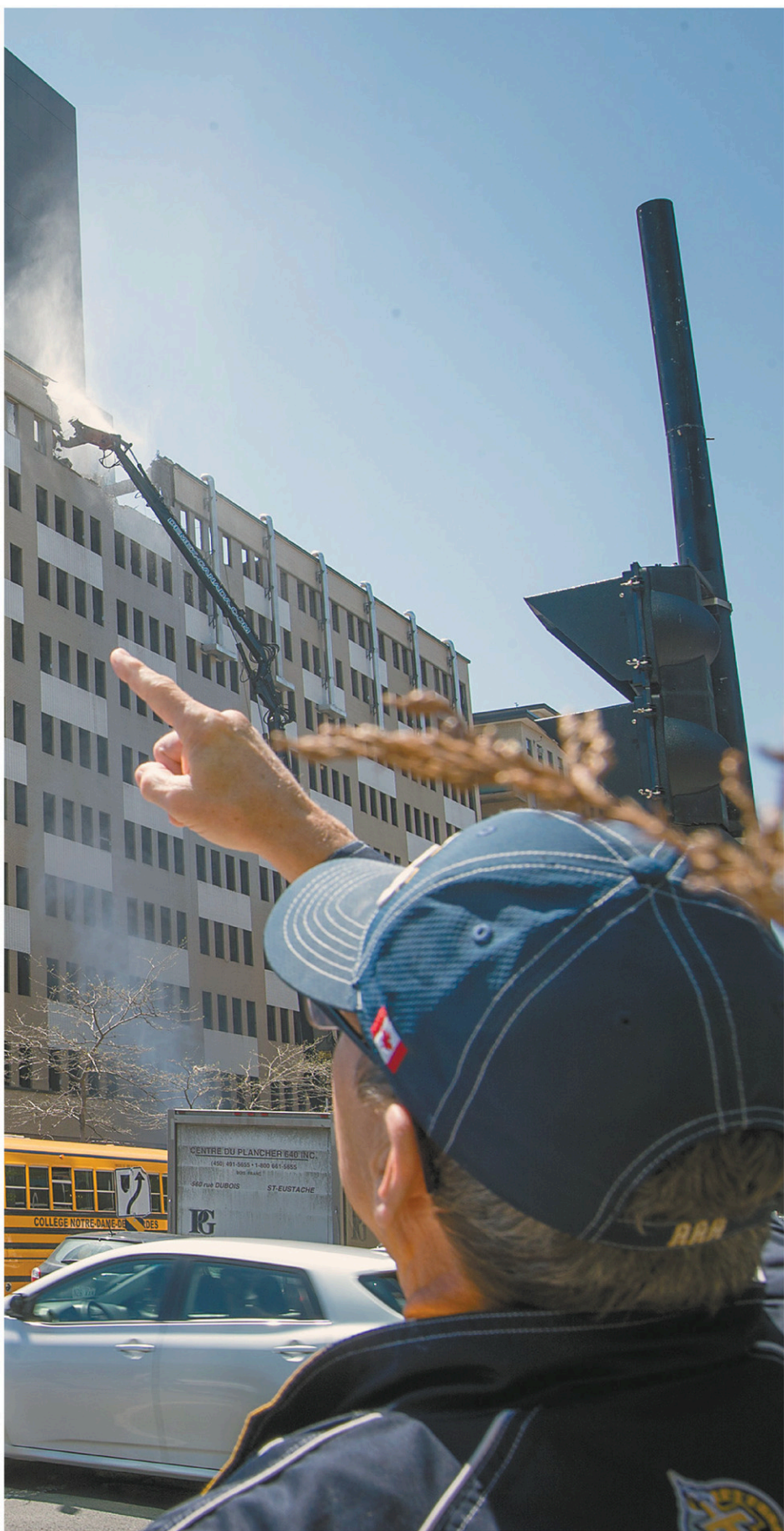
1928 Le dispensaire devient un véritable centre hospitalier, qu'on nomme «le petit hôpital». Début de l'École des gardes-malades.



SOURCE BANQ

1943 Inauguration de la première résidence des infirmières, le pavillon Roland-Buck.

PERSPECTIVES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La carcasse de l'hôpital sera disparue en juillet.



MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Les dimensions du nouveau CHUM sont gigantesques.

au mégahôpital universitaire

à la fois par « la grignoteuse », fait l'objet de nostalgies



YANN POCREAU

ultime cliché, une dernière vidéo.

« Qu'on aime ou pas les hôpitaux, ce sont des lieux pleins d'affects », remarque Yann Pocreau. L'artiste, qui a obtenu une part du « 1% artistique » du nouvel hôpital pour documenter la transformation du CHUM, a pu déambuler dans les couloirs vides de Saint-Luc juste avant leur démolition. Il en a tiré des photos touchantes.

« Adieu garde Breton » au marqueur rouge. Pour Auriette Breton, longtemps infirmière-chef, aujourd'hui retraitée. « Saint-Luc, ma deuxième famille »; « On se revoit au CHUM! »

« Les employés étaient venus signer les murs de leur départe-

ment, raconte M. Pocreau. J'étais seul avec le gardien, il y avait des signatures partout sur les étages. »

« On a un grand attachement pour le bâti, même s'il n'est pas patrimonial, souligne-t-il. J'ai senti une grande fierté et beaucoup d'amour. »

Le professeur en muséologie à l'UQAM Yves Bergeron a passé quatre ans, avec ses étudiants, à recenser le patrimoine des anciens hôpitaux du CHUM. « C'est à travers l'histoire des hôpitaux qu'on voit comment la société se transforme », explique-t-il.

« À Saint-Luc, on soignait tout le monde. C'est très lié à l'histoire sociale et culturelle du Québec. » Ce qui expliquerait

en partie la nostalgie causée par la démolition, même si « c'est formidable, d'avoir à Montréal un nouvel hôpital moderne en plein centre-ville », remarque le professeur.

Les trouvailles de ses étudiants seront prochainement exposées au nouveau CHUM.

Transformation constante

Le premier dispensaire, une maison sise au 88 de la rue Saint-Denis, est remis en état pour 10 000 dollars en 1909. Le mégahôpital, dont le sous-sol est le royaume de robots autonomes, aura coûté 3,6 milliards. Entre les deux, c'est l'histoire d'un constant manque de place.

Fondé par les D^{rs} Fleury et Rhéaume, Saint-Luc fut d'abord un dispensaire consacré aux enfants malades du quartier. Dans les années 1920 s'ajoute une « clinique antivénéérienne ».

Le « Petit hôpital » est inauguré en 1928. Son premier patient admis fut un marin souffrant d'un abcès. Les quelque 400 lits deviendront vite insuffisants. S'ajoutent au fil des chantiers des résidences pour les infirmières, une chaufferie, une buanderie... La construction de l'aile nord, inaugurée en 1963, nécessitera plusieurs expropriations.

Aujourd'hui, Saadé Fadous en supervise la démolition. Tout un défi, avec la proximité du nouvel hôpital et de la rue. « La démolition va bon train, selon notre pro-

gramme », dit-il. De l'intérieur du nouveau CHUM, le relatif silence surprend. « On mesure le bruit et on change de méthode au besoin; pareil pour la poussière, qu'on doit limiter », explique le vice-président principal construction chez Pomerleau.

Presque tout est recyclé: équipements, métal, brique, béton, acier.

En juillet, Saint-Luc ne sera plus qu'un souvenir.

En lieu et place commencera à s'ériger un stationnement attendu avec impatience par les employés, des cliniques externes, un auditorium et une entrée principale digne de ce nom.

Quand ceux qui ne sont pas déménagés dans le nouvel hôpital passeront au coin de René-Lévesque et Saint-Denis avec leurs petits-enfants, ils n'auront pas la chance de dire « moi, j'ai travaillé ici 25, 30 ans », remarque Claude Talbot. « Le deuil est là. Il est plus dur pour ceux qui sont partis avant le déménagement », croit celui qui y travaille depuis plus de 30 ans comme mécanicien, puis président d'un des trois syndicats de l'établissement.

Il n'en restera rien, de ces murs de briques jaunes.

Que quelques pierres calcaires ouvragées, que les architectes cherchent à intégrer au nouveau bâtiment.

Le Devoir

La bande-annonce

MICHEL DAVID



Jean-François Lisée a dit voir dans une déclaration de revenus unique gérée par Revenu Québec une « bande-annonce pour l'indépendance ».

On peut voir la chose ainsi. L'exclusivité de la collecte des impôts est en effet un attribut de la souveraineté. Le chef du PQ aurait voulu saboter l'entreprise dès le départ en braquant le gouvernement fédéral qu'il aurait difficilement pu trouver mieux.

Pour plusieurs Québécois, l'obligation de faire une déclaration de revenus à Ottawa est un des rares liens tangibles qui les unissent encore au Canada, et le gouvernement Trudeau tient manifestement à le maintenir malgré la motion unanime adoptée mardi par l'Assemblée nationale.

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, dit avoir senti une « ouverture » du côté fédéral, mais il ne s'attend pas moins à une « bataille ». Avant même qu'une demande officielle ait été transmise à Ottawa, on a commencé à soulever des objections.

Le risque de créer un dangereux précédent en laissant le Québec percevoir l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, comme il le fait déjà dans le cas de la TPS, semble bien mince. Toutes les autres provinces laissent à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le soin de collecter leur propre impôt depuis des décennies et personne n'a jamais émis le souhait qu'il en soit autrement.

Historiquement, il reviendrait pourtant aux provinces de collecter l'impôt fédéral. La Constitution de 1867 leur accordait l'exclusivité de la taxation directe. En 1942, ce pouvoir avait été « loué » au gouvernement fédéral de façon temporaire afin de financer l'effort de guerre, mais il s'est incrusté. Après avoir vainement réclamé qu'on lui rende son « butin », Maurice Duplessis, qui préférait l'autonomie fiscale aux subventions fédérales, a dû se résoudre à réintroduire un impôt sur les profits des sociétés (1947), puis sur le revenu des particuliers (1954).

Toutes les autres provinces laissent à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le soin de collecter leur propre impôt depuis des décennies

◆ ◆ ◆
Un porte-parole de la ministre du Revenu, Diane Lebovillier, a déclaré à *La Presse* que l'ARC était un « moteur économique important » qui créait de nombreux emplois au Québec, notamment à ses centres de Saguenay et de Jonquière.

Autrement dit, il est préférable de confier à deux personnes le travail qu'une seule pourrait accomplir. S'il suffit de multiplier les dédoublements pour créer de l'emploi, on se demande bien pourquoi les gouvernements font la chasse aux programmes désuets et aux structures inutilement lourdes.

En plus de simplifier la vie des contribuables, le PQ estime à 600 millions par année les économies qu'engendrerait une déclaration de revenus unique. « Évidemment, si le Québec était indépendant, les économies seraient encore plus importantes », ajoute-t-il. Ottawa ne tient sans doute pas à faire cette démonstration.

« Rapatrier l'ensemble des opérations entourant la production des déclarations de revenus cadre parfaitement avec la vision nationaliste que nous avons, une vision qui vise à faire des gains à l'intérieur du Canada », croit plutôt la CAQ. Bref, la déclaration unique pourrait aussi être une bande-annonce pour le fédéralisme!

◆ ◆ ◆

Même si le président du Conseil du trésor de l'époque, Martin Coiteux, y semblait personnellement favorable, le gouvernement Couillard a eu le bon sens de ne pas suivre la recommandation du groupe de travail présidé par Lucienne Robillard, qui proposait plutôt de confier à Ottawa le soin de percevoir l'impôt destiné au gouvernement du Québec.

En 2010, quand le PQ avait présenté une motion réclamant exactement le contraire, les libéraux avaient refusé d'en débattre. Bien entendu, tout le monde a le droit de changer d'idée, même si le premier ministre Couillard en fait continuellement le reproche à François Legault.

Cette soudaine volte-face n'en laisse pas moins perplexe. À quatre mois de l'élection, il est difficile de ne pas y voir simplement le souci de ne pas être en reste avec les trois partis d'opposition, d'autant plus que le Parti conservateur et le NPD ont officiellement signifié leur accord.

Il y a cependant très loin de la coupe aux lèvres. Même si un gouvernement caquiste était élu le 1^{er} octobre prochain et que les conservateurs prenaient le pouvoir à Ottawa un an plus tard, les négociations risqueraient d'être longues et ardues.

Une simple entente bilatérale entre Québec et Ottawa et le tour serait joué, veut laisser croire la CAQ. Malheureusement, comme chacun sait, le diable se cache dans les détails et la fiscalité en regorge. « Pour avoir une déclaration de revenus unique complètement intégrée, il va falloir que nos politiques fiscales s'harmonisent le plus possible », a expliqué Carlos Leitão. S'harmoniser tout en préservant l'autonomie du Québec, bien entendu. Quand on pense qu'il a fallu vingt ans simplement pour harmoniser la TPS et la TVQ... Il vaudrait peut-être mieux songer à une autre bande-annonce.

mdavid@ledevoir.com

1959 Inauguration du pavillon Édouard-Asselin, qui fut d'abord une résidence pour les infirmières et abritera par la suite les cliniques externes. Il est toujours debout et sera remis au gouvernement du Québec.



SOURCE BANQ

1996 Fusion de l'hôpital Saint-Luc, de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Notre-Dame pour la constitution du CHUM.

2010 Les travaux de construction du nouveau CHUM débutent, d'abord avec le Centre de recherche, puis avec l'hôpital en tant que tel l'année suivante.

2017 Inauguration du nouvel hôpital. Les premiers patients y sont admis le 8 octobre.

PERSPECTIVES

Les festivals d'humour comme symptôme

Juste pour rire, et l'industrie en général, devant un nouveau départ obligé après la chute de son éminence

Christelle Paré est devenue récemment la première docteure en industrie de l'humour du Québec. Elle vient tout juste de terminer des études postdoctorales à l'Université Brunel de Londres. Elle enseigne à l'École nationale de l'humour de Montréal. Propos recueillis par Stéphane Baillargeon.

Le festival Juste pour rire/Just for Laughs (FJPR/JFL) a dévoilé mercredi la programmation de son prochain festival, le premier depuis la chute du président fondateur Gilbert Rozon. Quelles sont vos premières impressions ?

Je suis contente qu'il y ait une programmation. Très peu de détails avaient circulé jusqu'à cette semaine alors que normalement les galas sont dévoilés en novembre pour profiter des achats de cadeaux de Noël. Très franchement, j'espérais que les artistes seraient au rendez-vous. Bien sûr, il y a eu l'affaire Rozon. Mais une équipe extraordinaire travaille dans ce festival depuis des années, des gens qui n'ont rien à voir avec les actes qui font l'objet d'une enquête. Ce festival fait rayonner l'humour québécois et l'expertise festivalière québécoise à travers le monde et je suis contente de voir que l'aventure continue.

La proposition de programmation de cette 36^e édition vous semble-t-elle à la hauteur des attentes nécessairement élevées pour le plus grand festival d'humour du monde ?

Compte tenu des circonstances, oui. Dans un autre contexte, j'aurais été un peu déçue par la quantité d'artistes francophones. Mais on ne peut pas comparer cette programmation avec celle d'une année ordinaire : c'est une situation extraordinaire. On se comprend, il n'y a que des gens d'expérience et de qualité, comme Laurent Paquin et Les Denis Drolet. C'est aussi une très bonne idée d'avoir évacué les obligations thématiques des galas pour donner carte blanche aux artistes. Pour les anglophones du JFL, c'est une autre histoire, puisque cette autre programmation demeure très impressionnante.

Comment réagissez-vous à la faible représentation des femmes dans la programmation ?

Ce n'est pas surprenant que les femmes humoristes semblent plus attirées par le Grand Montréal Comédie Fest. Cet événement a été créé en réaction à l'affaire Rozon. Il n'y a pas que ça. En 2016, le FJPR avait programmé puis annulé un gala juste féminin jugé ghettoïsant. Ça se peut que certaines aient été



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Je m'appelle Patrick Rozon, mais vous pouvez m'appeler Patrick», avait blagué le porte-parole de l'événement, Patrick Rozon (au centre), mercredi, au lancement de la programmation du festival Juste pour rire, désirant garder une saine distance entre lui et l'entrepreneur déchu.

échaudées. Il y a donc moins de femmes, mais il y en a, et de belles artistes : Julie Caron, Korine Côté ou Mélanie Couture.

L'humour demeure donc surtout un univers de gars ?

L'humour francophone manque de diversité en général. Quand on compare la programmation du FJPR à celle de JFL, on voit qu'on n'est tellement pas dans la même ligue. Il y a beaucoup plus de femmes en anglais, dont la Canadienne Katherine Ryan qui fait fortune en Angleterre, et beaucoup plus d'artistes de différentes origines.

Y a-t-il de la place pour tous ces événements humoristiques qui se chevauchent, le FJPR, le JFL, le Zoofest lié au off-JFL et maintenant le Grand Montréal Comédie Fest ?

En fait, l'offre en humour va être exceptionnelle partout au Québec cet été. Il faut ajouter ComédiHa! à Québec, Faut bien en rire à Laval et le Festival d'humour en Abitibi-Témis-

comingue. On va voir de quoi est fait le nouvel événement à Montréal, mais on sait de quoi sont faits les anciens. Toutes les formules sont toutefois assez différentes. Il faudra surveiller à quel point le Grand Montréal Comédie Fest remplira ses salles. Chose certaine, je ne connais pas d'exemple international d'événements sur le même thème aussi rapprochés dans la même ville. D'ailleurs, l'été est beaucoup plus tranquille en matière de festival partout dans le monde.

Comment voyez-vous l'avenir à moyen terme pour le secteur et les deux festivals concurrents de Montréal en particulier ?

Je n'ai pas de boule de cristal. Mais je peux dire que la durée de vie moyenne des nouveaux festivals au Québec est d'environ cinq ans. L'événement D' Modulo Aquafest a trois ans. Il serait donc logique que le sort du Comédie Fest soit fixé d'ici cinq ans. D'ici là, le festival saura si son calendrier, sa programmation et sa formule fonctionnent ou les

aura adaptés. Un festival évolue constamment.

Quelles sont les conséquences du fait qu'aucun des deux volets francophones de Montréal n'a encore signé de droits de diffusion à la télé ?

Il y a des effets sur les cachets des artistes, évidemment. Pas partout, puisque le nouveau propriétaire de JFL, ICM Partners, continue de tourner et de vendre les shows du Just for Laughs. ICM est peut-être plus frileux à l'idée de remettre la marque FJPR en ondes immédiatement. Là encore, il faut laisser passer du temps pour voir. Mais la captation est contraignante aussi. Il faut donner du matériel inédit à la télé. C'est beaucoup de travail. Sans télé, les artistes travaillent beaucoup plus librement.

Cette idée de la liberté retrouvée des artistes a été évoquée par les fondateurs du Comédie Fest. L'affaire Rozon a-t-elle servi de révélateur et même de catalyseur à une mu-

tation de l'écosystème de l'humour au Québec ?

La transformation du système est en marche depuis une dizaine d'années. On se retrouve dans une période de bouillonnement et d'expérimentation intense. Les jeunes humoristes ont dû se débrouiller dans un marché saturé par de grosses vedettes en place depuis dix, vingt ou trente ans, un marché qui n'avait pas vraiment besoin de sang neuf. On a vu le même mouvement en danse, en théâtre en arts visuels. Les jeunes humoristes ont investi le Web, Twitter ou Facebook pour se faire connaître. C'est comme ça que Louis T a fait sa place. Les plus jeunes se coproduisent souvent. Les soirées d'humour ont explosé, à Montréal, à Québec, en région. Tout ça était en branle avant la crise. L'affaire Rozon a été l'occasion de prendre acte des évolutions et de la place disponible pour repenser les choses.

Le Grand Montréal Comédie Fest est donc aussi une adaptation à ces nouvelles formes ?

Tout à fait. Il y a vraiment une volonté de faire les choses différemment, de s'ouvrir plus à la diversité et en même temps de s'imprégner du *stand-up* à l'américaine, à l'humour d'observation. La façon de faire les spectacles solos et le *stand-up* est en train de changer. Les artistes misent sur l'intimité et les gens ont soif de proximité. On le voit avec la popularité du Bordel Comédie Club de Montréal. On n'a pas besoin d'une grosse mise en scène dans un tel contexte. Il y a encore un marché pour les gros shows. Mais ce que Korine Côté, Mike Ward ou Guillaume Wagner proposent est très dépourvu, plus franc. Sugar Sammy offre deux ou trois humoristes en première partie et lui-même donne 45-50 minutes par la suite. Une nouvelle génération bouscule la forme classique, tourne dans de petites salles, pendant de courtes périodes. Ces transformations ont une influence sur la manière de construire des programmations et des festivals.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Pierrefonds
Roxboro
Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 4 juin 2018 à 19 h à la salle du conseil, au 13665, boulevard de Pierrefonds, le Conseil d'arrondissement statuera sur la demande d'autorisation de l'usage conditionnel suivant :

Autoriser à des fins de service communautaire de type « service social (653) », l'occupation du bâtiment résidentiel situé au 4980, rue Normand (lot 1 367 339) intégré à la zone H1-5-327 dans laquelle le groupe d'usage « Habitation (h) » est autorisé à titre d'usage principal.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ce dix-neuvième jour du mois de mai de l'an 2018

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement

LE DEVOIR

Avis légaux et appels d'offres

TOMBÉES SPÉCIALES
JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Jour de non publication : Lundi 21 mai 2018

TOMBÉE :
Publication du mardi 22 mai :

Réservation et matériel le vendredi 18 mai 11 H

Publication du mercredi 23 mai :

Réservation et matériel le vendredi 18 mai 14 H

TOMBÉES RÉGULIÈRES

Les réservations doivent être faites avant 15 H pour les publications deux (2) jours plus tard.

Publication du lundi :

Réservations avant 11 H le vendredi

Publications du mardi :

Réservations avant 15 H le vendredi

Téléphone : 514-985-3452 Télécopieur : 514-985-3340
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AUDI LAUZON

Donnant mandat d'agir en l'instance à Jean-Félix Bouchard, huissier de justice
Ci-après appelé " le détenteur " ET

Auto Publique Patrick Assalian
DENRIERE ADRESSE
CONNUE :

2354, Labelle

Chomedey (Québec) H7T 1R1

Ci-après appelé " celui qui a confié le bien "

AVIS AMENDE (SANS PREJUDICE)

Conformément à la loi et suite aux travaux ainsi qu'à la garde de vos biens terminée depuis le 31 janvier 2018 et à l'avis expédié à cet effet le 2 février 2018, conformément aux règles prescrites au Code civil du Québec, AVIS DE VENTE est donné à

Auto Publique Patrick Assalian qui si vous ne réclamez pas les biens confiés au détenteur, j'en disposerai en procédant à la vente desdits biens ou autrement le 29 mai 2018 à 10H00, qui se tiendra au 2400, boul. Chomedey à Laval, soit à la place d'affaire du détenteur.

NATURE DES BIENS : Un véhicule de marque Audi A4, no. S-rie: WAULF68K9N022586.

CONDITIONS : ARGENT COMP. TANT

Saint-Eustache le 8 mai 2018.

Marie-Pier Demers, huissier de justice

Étude J.F. Bouchard Inc., huissiers de justice

240, Chemin de la Grande-Côte Saint-Eustache (Québec)

J7P 1B5

Tel. : (514) 350-9000

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Claude CHAMPAGNE, en son vivant domicilié au 378, Place Ledoux à Sorel-Tracy, (Québec), J3P 7V5 est décédé à Sorel-Tracy, le 18 octobre 2016.

Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, sur rendez-vous, auprès de l'un des liquidateurs, soit Jacques CARDINAL, au 520, rue Sainte-Hélène à Sorel-Tracy, (Québec), J3P 7T9.

Donné à Sorel-Tracy, ce 16 mai 2018.

Micheline CHAMPAGNE et Jacques CARDINAL, liquidateurs

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

(Avis dans le journal: C.C.Q., art. 795)

Avis est, par les présentes, donné que suite au décès de Jeannine CHALIFOUX, le 15 novembre 2017, en son vivant résidant au 1870, boulevard Pie-IX, Montréal, Québec, H1V 2C6, un inventaire des biens de la défunte a été fait par les liquidateurs successoraux, Nicole BEAUCHEMIN et Daniel CHALIFOUX, le 15 mai 2018, sous seing privé.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Linda M. A. LAMARRE, notaire, sise au 821, boulevard Laurier, McMasterville, Québec, J3G 0K5.

Donné à McMasterville, ce 16 mai 2018.

Linda M. A. LAMARRE, notaire

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Jean Jacques FONTAINE, en son vivant résidant au 7000, boulevard Cousineau appartement 409, province de Québec, J3Y 9K7, est décédé le vingt-neuf novembre deux mille dix-sept (29 novembre 2017). Un inventaire notarié, reçu devant Me Mathieu MASSE-CROTEAU, notaire, le 16 mai 2018, des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale, Carole FONTAINE.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Mathieu MASSE-CROTEAU, notaire, de l'étude Gamache & Lemieux, notaires, sise au 365, rue Saint-Jean, local 111, Longueuil, province de Québec, J4H 2X7.

Donné à Longueuil, ce 16 mai 2018.

Me Mathieu MASSE-CROTEAU, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE (C.C.Q., art. 795, al. 2)

Prenez avis que Jeanne (Jeanette) GRENIER (BINETTE) en son vivant domiciliée au 2120 Augustin Cantin, chambre 412, Montréal, Québec H3K 2W1 est décédée à Montréal, province de Québec, le 24 mars 2018. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Isabelle Garneau notaire, au 3964, Saint-Jacques, Montréal Québec H4C 1H8, sur rendez-vous.

Fait ce 17 mai 2018 à Montréal.

Isabelle Garneau notaire

Dans l'affaire de la faillite :

Multi-Services

Dépôt inc. Situé au : 1175, Avenue des Lacasse, Laval, Québec H7K 3W3 est survenue le 14-05-2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 31-05-2018 à 14:00

Au bureau du syndic au :162-1, Place Laval, boul St-Martin Ouest, Laval, QC H7N 1A1

Jean Fortin, Syndics autorisés en insolvabilité

Tél. 450-442-3260

JeanFortin.com

Prenez avis de la

publication de la clôture d'inventaire de la Succession de Guy Mathieu, décédé le 20 décembre 2016.

Ledit inventaire peut être consulté à l'étude de Me Steve D'Agostino, notaire, situé au 7963, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H1L 3K8.

PRENEZ AVIS qu'à la suite du décès de feu Madame Hélène MOREAU survenu le 19 janvier 2018, en son vivant domiciliée au 2279, rue Wurtele, Montréal, Québec, H2K 2R1, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral le 10 mai 2018 et peut être consulté par les intéressés, sur rendez-vous, à l'étude de la notaire Isabelle CARRIÈRE-ROUSSIN au 12530, 42e Avenue, Montréal, H1E 2G1, tél. : (514) 268-8494.

Donné ce 15 mai 2018, à Montréal.

Jean-Paul Rigg, liquidateur

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

PRENEZ AVIS que Gilles Laflamme, en son vivant domicilié au 655, Petit Rang Saint-François, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0, est décédé à Saint-Pie le 7 juin 2017. L'inventaire des biens peut être consulté par toute personne ayant un intérêt au domicile du liquidateur, au 331, rue Bell #1, Cowansville (Québec) J2K 3C9.

Donné ce 15 mai 2018, à Montréal.

Jean-Paul Rigg, liquidateur

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

PRENEZ AVIS que Gilles Laflamme, en son vivant domicilié au 655, Petit Rang Saint-François, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0, est décédé à Saint-Pie le 7 juin 2017. L'inventaire des biens peut être consulté par toute personne ayant un intérêt au domicile du liquidateur, au 331, rue Bell #1, Cowansville (Québec) J2K 3C9.

Donné ce 15 mai 2018, à Montréal.

Jean-Paul Rigg, liquidateur

Alternatives
Construire ensemble
un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHÉNIE
514 251.4000 #3400
1 866 888.2323
www.schizophrenie.qc.ca
info@schizophrenie.qc.ca

PERSPECTIVES



Le prince de Galles (au veston gris), Harry, a pris le temps de rencontrer des admirateurs, à la veille de son mariage avec Meghan Markle, vendredi, à Windsor.

ODD ANDERSEN AGENCE FRANCE-PRESSE

MARIAGE ROYAL

Harry et Meghan dans tous leurs états de grâce

Pourquoi l'union princière fascine-elle autant ?

STÉPHANE BAILLARGEON

Son Altesse Royale le prince Henri de Galles, alias Harry, 33 ans, convoie aujourd'hui en justes et gigantesques noces avec Meghan Markle, roturière, divorcée, Américaine, de trois ans son aînée.

Il faut avoir vécu sous une sorte de dolmen quelque part en Corée du Nord pour ne pas le savoir. La passion médiatique pour cette union frise la frénésie malade. Même RDI et LCN vont relayer la cérémonie du château de Windsor jusqu'ici, dans ce recoin du Commonwealth quand même réputé comme étant un tantinet antimonarchique.

Comment expliquer cette *Harry & Meghan Mania*? Le journaliste John Fraser, lui-même passionné sociopolitiquement de la Couronne britannique-canadienne, a envoyé sa réponse la plus éclairante après l'entrevue téléphonique en citant un extrait de Walter Bagehot, son alter ego du XIX^e siècle, lui aussi journaliste, lui aussi spécialiste de la monarchie britannique.

«Un mariage princier est la réalisation brillante d'un fait universel et, en tant que tel, il soude l'humanité», écrivait Bagehot en 1863, au moment de l'union entre le futur roi Édouard VII et la princesse Alexandra de Danemark.

«Une famille royale adoucit la politique en ajoutant de jolis et agréables événements. Elle introduit des faits non pertinents dans les affaires du gouvernement, mais ce sont des faits qui touchent au cœur des gens et occupent leurs pensées.»

En tout cas, notait déjà le monarchiste, une union princière ou royale intéresse la moitié de l'humanité «50 fois plus qu'un mariage de ministre». On semble pouvoir multiplier par dix ou par cent ou par mille l'évaluation dans notre monde hypermédiatisé en ce début de XXI^e siècle.

«C'est une situation complexe et en même temps toute simple, dit M. Fraser en entrevue. C'est une histoire d'amour, mais c'est aussi un tournant pour la façon de voir la monarchie britannique. L'histoire de la princesse Diana, mère de Harry et de son frère William, a fini tragiquement. Elle, puis la famille, a éduqué ses deux fils de manière moins rigide. La Couronne a bien senti que les deux héritiers incarnaient un nouvel âge, celle des nobles plus naturels, plus ordinaires si l'on veut. Harry se présente même comme un *bad boy*, un esprit plus libre. Et son mariage, après celui de William, vient le confirmer.»

Les deux promesses et choisies, Kate Middleton et Meghan Markle, sont en plus deux roturières. M^{me} Markle vient du *showbiz*. Sa mère est Afro-Américaine. Et elle-même se décrit comme «*mixed race*».

«C'est tout un choc pour certains de voir arriver une Noire dans la famille royale.

Pour les Britanniques noirs, plus noirs que Meghan Markle, même s'ils ne sont pas attachés à la Couronne, c'est un symbole fort. Je pense que pour survivre, l'institution doit se diversifier de cette manière. En tout cas, elle ne peut pas rester confinée à la haute classe blanche.»

Il y aurait donc une sorte de «moment Obama» avec cette incorporation dans la Couronne de M^{me} Markle. Un moment extraordinaire qui cristallise un changement dans la lente marche des institutions.

Un monarchiste

John Fraser, lui-même, est tout sauf un journaliste ordinaire. Il a été critique de danse et de théâtre, correspondant en Chine et chroniqueur pour le *Globe & Mail*, éditeur du magazine *Saturday Night*, recteur du collège Massey de l'Université de Toronto. Il préside maintenant le National NewsMedia Council, l'équivalent canadien du Conseil de presse du Québec.

Il est aussi le fondateur de l'Institut pour l'étude de la Couronne au Canada. Il se décrit comme un «partisan de la notion», disons un monarchiste pour faire court.

«C'est un institut qui s'intéresse à la Couronne, mais pas à ce qu'on retrouve dans les magazines, si vous voyez ce que je veux dire. Nous organisons des colloques sur le rôle, le symbole et l'évolution de la monarchie dans notre système de gouvernement.»

M. Fraser a publié en 2012 *The Secret of the Crown: Canada's Affair with Royalty* (House of Anansi Press). Cette relation spéciale passe ici par une relation un peu tordue, reconnaît le spécialiste. D'un côté, la monarchie et ses représentants (le vice-roi et les lieutenants-gouverneurs), tout ce système de survivance inégalitaire, énervent bien du monde de la société démocratique. D'un autre côté, il semble difficile d'en changer précisément parce qu'une importante minorité y tient, dont beaucoup de nations autochtones.

«Notre système demandant l'unanimité des législatures fait que c'est très compliqué de se débarrasser de cette institution, Pierre Elliott Trudeau l'a bien vu en rapatriant la Constitution en 1982. En plus, par un étrange effet de l'histoire, la famille royale sert le processus de réconciliation avec les peuples fondateurs. Ils adoptent la

notion, soutenue par l'exemple du Québec, voulant que le système politique canadien permette à des nations d'exister dans la nation.»

De la médiation

Le windsorologue note aussi la confiance renouvelée dans la monarchie par le fait même du dévouement indéfectible de la reine Elisabeth, grand-mère de Henri, prince de Galles, championne mondiale de la longévité en règne. La série *The Queen* sur Netflix (60 épisodes couvrant six décennies de notre ère élisabéthaine) vient de relancer cette notoriété. Charles prendra le relais d'ici peu. Le futur roi aura attendu dans l'ombre de sa mère 70 ans et plus après avoir vécu dans l'ombre de sa première femme et maintenant de ses deux fils.

«Il va occuper de plus en plus de fonctions officielles en remplacement de sa mère, pour adouber des chevaliers et distribuer des médailles. Puis il deviendra roi à son tour, probablement pour une dizaine d'années, et les gens vont voir qu'il est un homme décent. Et puis ce sera au tour de William. Mais c'est Harry qui aura la part belle, avec Meghan, probablement en parcourant le Commonwealth.»

Meghan Markle reviendra donc au Canada, à Toronto, où elle a vu sa carrière télé s'épanouir avec la série *Suits*. John Fraser cite une chronique australienne qui donnait tout au plus cinq ans à la nouvelle mariée avant de quitter son prince et son monde incroyablement routinier et ennuyeux. Sans oublier l'attention monomaniaque des tabloids britanniques que même une actrice hollywoodienne aura de la difficulté à supporter.

«Cette presse n'a rien de comparable ici, dit le président de l'organisme d'autorégulation des médias canadiens. Elle est en mission de destruction.»

En tout cas, la mère du prince qui se marie est morte de cette folie médiatique. «Diana a essayé de changer des choses. Pour moi, le mariage de Harry et Meghan est un «moment Diana». Vous savez, au fond, une famille royale, c'est une famille comme les autres, avec ses hauts et ses bas, ses rebelles et ses conformistes, ses chicanas aussi, mais une famille constamment scrutée à la loupe...»

Le Devoir

Panorama d'une passion

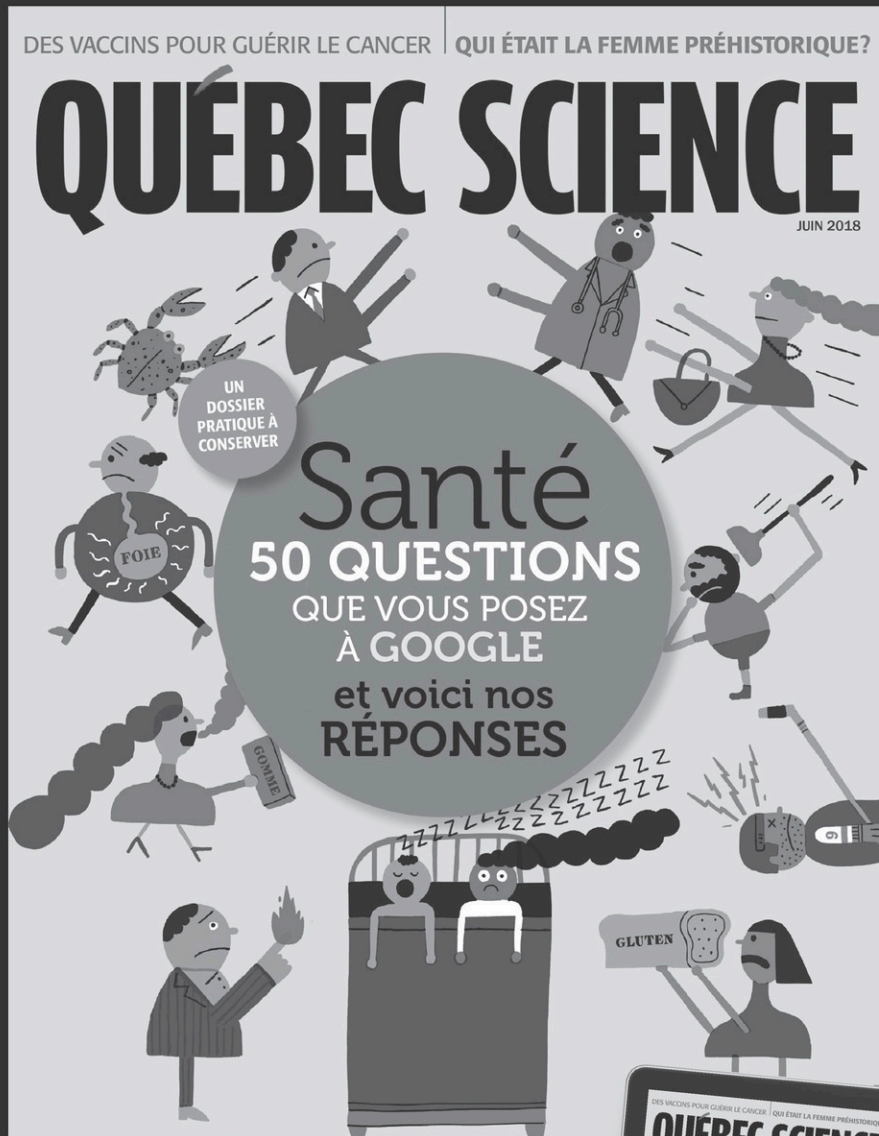
La firme de courtage en information Social Media Analytics a calculé que le mariage a été mentionné 1,3 million de fois cette semaine sur les réseaux sociaux, dont une bonne moitié de fois sur des comptes de la République des États-Unis et à environ 30 000 reprises au Canada. Le mariage a été accueilli avec joie (43%), peine (23%), surprise (17%) ou haine (6%), selon les émojis employés. Le souvenir de Diana, mère décédée du prince Harry, a été évoqué 66 000 fois. Encore plus de comptes ont critiqué la dépense ostentatoire en posant dans la balance la tragédie de la tour de Grenfell qui a fait près de 80 morts (44 400 mentions) et les sans-abri autour du château de Windsor (28 000 mentions).



STEVE PARSONS AGENCE FRANCE-PRESSE

La future mariée, Meghan Markle, avec sa mère, Doria Ragland, vendredi. Voir une personne métisse entrer dans la famille royale est fortement symbolique pour plusieurs Britanniques de couleur.

Votre nouveau numéro est en kiosque



Aussi disponible en édition numérique

POUR VOUS ABONNER
quebecscience.qc.ca/abonnez-vous

ÉDITORIAL

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

L'impartialité pour tous

Se pliant aux recommandations de la protectrice du citoyen, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a déposé le projet de loi 183 renforçant l'indépendance du protecteur de l'élève qui, à l'heure actuelle, peut être exposé aux pressions de la commission scolaire. Il s'agit d'un projet de loi valable, qui laisse toutefois en plan les 130 000 élèves qui fréquentent les écoles privées.

La fonction de protecteur de l'élève fut créée à la suite d'une recommandation du Protecteur du citoyen qui avait constaté, dans son rapport annuel 2007-2008, l'absence d'un recours efficace pour les parents ou les élèves insatisfaits des services prodigués par leur école ou la commission scolaire. En 2010, le gouvernement adopta un règlement sur l'examen des plaintes en milieu scolaire et sur les prérogatives du protecteur de l'élève dont a dû se doter chacune des 70 commissions scolaires. Sept ans plus tard, en octobre dernier, le Protecteur du citoyen faisait un premier bilan de la procédure.

Bon an, mal an, le Protecteur du citoyen reçoit quelque 200 plaintes relatives aux commissions scolaires même si elles se situent hors de son champ de compétence. Avec le projet de loi 183, cela changerait: l'organisme deviendrait le dernier recours en matière de plaintes visant l'école publique.

Pour un élève ou un parent, porter plainte s'avère souvent une course à obstacles; telle une patate chaude, la plainte passe entre les mains de quatre ou cinq interlocuteurs, avant même d'atteindre le protecteur de l'élève. Les délais peuvent dépasser six mois, voire un an. Le projet de loi fait du protecteur de l'élève la porte d'entrée en matière de plaintes.

Dans son bilan, le Protecteur note que l'indépendance dont doit jouir le protecteur de l'élève, qui relève du conseil scolaire, n'est pas clairement établie, du moins aux yeux des parents et des élèves. En outre, certains protecteurs de l'élève ont une vision étriquée de leur rôle, en ce qui a trait, notamment, aux plaintes à portée collective.

Dans chacune des commissions scolaires, c'est le ministre qui nommera le protecteur de l'élève. Les plaintes devront être traitées dans les 30 jours. Le ministre s'arroge le pouvoir d'obliger une commission scolaire à se conformer aux recommandations du protecteur de l'élève.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) voit dans le projet de loi 183 une forme de «désresponsabilisation» de ses membres. Les conseils scolaires, qui se plaignent que leur autonomie est mise à mal, devraient continuer à nommer les protecteurs de leurs clientèles, avance la FCSQ.

Nous ne voyons pas pourquoi le fait d'assurer l'indépendance des protecteurs de l'élève nuirait au milieu scolaire. Au contraire, un traitement impartial des plaintes ne peut que contribuer à améliorer les choses. Même quand la situation est insoluble, en raison du manque de moyens dont se plaignent à juste titre les commissions scolaires, on peut espérer que les plaintes ne seront plus étouffées et qu'elles laisseront des traces, jusqu'à atteindre le ministre.

Du côté des écoles privées, le projet de loi n'ajoute rien; il ne fait que leur imposer l'obligation de se doter d'une procédure d'examen des plaintes, ce qu'elles ont déjà fait. L'impartialité de cet examen n'est pas garantie. Certes, les parents paient pour envoyer leur progéniture à l'école privée et peuvent en théorie en choisir une autre, mais on ne change pas d'école — ce milieu de vie auquel l'élève est habituellement attaché — comme on change de chemise. Le ministre doit refaire ses devoirs à cet égard.

ENQUÊTE MUELLER

Entre immunité et impunité

Deux choses l'une, selon toute vraisemblance: ou le procureur spécial Robert Mueller, nommé il y a exactement un an, déposera au début de l'été son rapport sur l'ingérence russe dans la présidentielle de 2016, ou il attendra après les législatives de mi-mandat de novembre prochain. Entendu que, de toute façon, l'extraordinaire scandale à tiroirs que M. Mueller est en train de disséquer pèsera de toutes sortes de manières sur ces élections, qu'il attende ou non.

Un important «complément d'information» a fait les grands titres cette semaine sur la foi de propos tenus par Rudolph Giuliani, avocat du président Trump et ex-maire à poigne de la ville de New York. A savoir que, même si M. Mueller parvenait à des conclusions incriminantes, ce dernier n'intenterait pas de poursuite contre M. Trump, suivant un avis du ministère américain de la Justice selon lequel un président en exercice ne peut être poursuivi.

Cette position n'est pas parfaitement avérée, puisque le bureau de M. Mueller n'a pas confirmé les dires de M. Giuliani, dont le dévouement à M. Trump est trop aveugle pour ne pas être suspect.

Mais elle tend à confirmer que le sort du président dans cette histoire est et restera une affaire purement politique. De Richard Nixon à Bill Clinton, soulignait jeudi *The New York Times*, les procureurs spéciaux s'en étaient strictement tenus à ce point de vue du ministère de la Justice. Si donc, dans ce scénario, M. Mueller concluait à l'obstruction de justice ou à la collusion entre les Russes et l'équipe de campagne de M. Trump, il reviendra au Congrès — pour l'heure à majorité républicaine — et aux électeurs le soin de punir ou non le président.

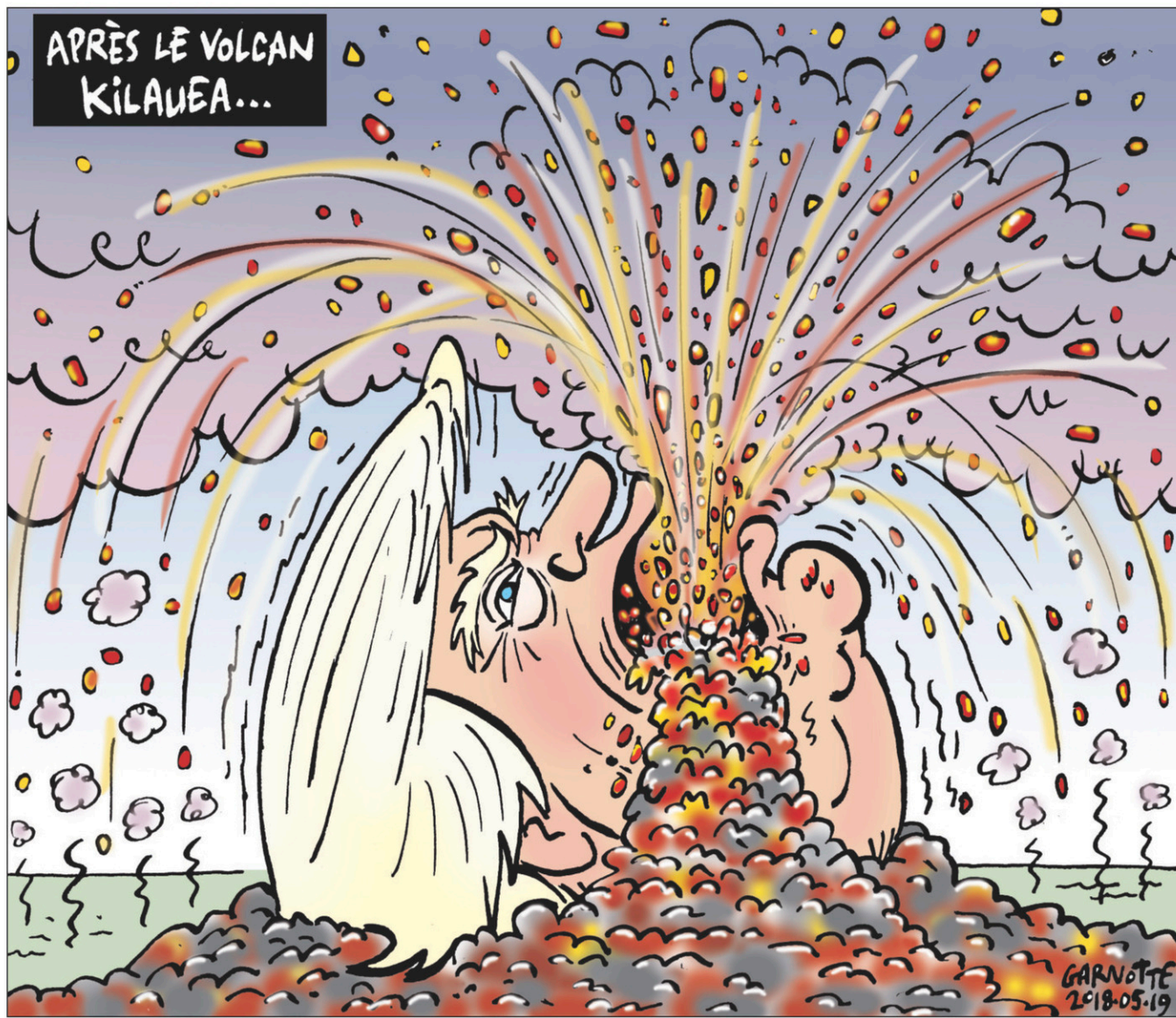
Cette boîte de Pandore qu'est l'enquête Mueller va sûrement donner lieu à d'autres révélations salissantes. Les pressions s'intensifieront sur les démocrates pour qu'ils réclament la destitution du président, comme leurs électeurs y sont très largement favorables. Dans quelle mesure les républicains pourront-ils continuer, quant à eux, de se contenter de diaboliser M. Mueller sans souffrir des pertes au sein de leur propre électorat?

L'immunité est un privilège drôlement bien ancré dans nos cultures politiques. Elle a un pendant: l'impunité. Le respect de la volonté populaire est un beau grand principe démocratique. Sauf qu'en l'occurrence, il se heurte à un système électoral dysfonctionnel qui fait douter que cette volonté puisse s'exprimer clairement.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Chef des technologies SYLVAIN COUTU
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Les aberrations de Couillard

D'entrée de jeu, je vous cite les premiers mots prononcés par Philippe Couillard lors de son allocution devant la communauté d'affaires de Québec: «Pourquoi essayer de réparer ce qui n'est pas cassé?»

Sans présumer de ce qui s'est passé dans la tête de nombreux auditeurs à la suite de cette question, je suis plutôt d'avis que plusieurs d'entre eux ont dû réagir en se disant que c'était bien malhabile de la part du premier ministre d'aborder en ces termes sa présentation. En effet, pour plusieurs d'entre eux, gageons qu'ils ont pensé à tous les «pots cassés», notamment à la suite des coupes draconiennes en santé et en éducation.

Quant à la conclusion, elle n'a guère été plus lumineuse: «Quand vous avez une équipe gagnante sur la glace, vous ne changez pas l'équipe.» Eh bien, M. Couillard, avec tous les départs au Parti libéral du Québec (PLQ) qui s'accumulent depuis des semaines, j'ai plutôt l'impression que vous n'aurez pas le choix de procéder à des changements à votre «équipe gagnante».

Enfin, si M. Couillard espère convaincre les électeurs de Québec qui, en passant,

situent le PLQ en troisième position lors du dernier sondage derrière la CAQ et le PQ, il devra modifier sa stratégie, car il fera face à un adversaire redoutable, à savoir le vent de changement qui semble souffler au Québec, notamment dans la capitale nationale, qui place la CAQ loin en avance, toujours selon le même sondage.

Henri Marineau
 Québec, le 18 mai 2018

Se débarrasser des commissions scolaires

On pourrait crier haut et fort qu'il faut améliorer la démocratie du vote scolaire et augmenter le taux de participation aux élections, je n'y crois pas. Les électeurs ne sont pas dupes et d'élection en élection, ils le prouvent clairement en n'allant pas voter. Mais la CAQ a-t-elle changé d'opinion sur le sujet? Il me semble que l'on entend moins parler alors que ce parti se dirige vraisemblablement vers une victoire le 1^{er} octobre. Monsieur Legault, où sont vos discours d'antan sur le bilan peu reluisant d'une éducation gérée par les commissions scolaires?

On en a assez entendu des vertes et des pas mûres: des voyages de réunions ou de supposés stages des commissaires dans des paradis-soleil, des budgets non pas dévolus aux écoles et aux élèves, mais aux gestionnaires de ces grosses machines encombrantes. De plus, ne faut-il pas voir là l'une des causes du sombre bilan des décrochages scolaires des étudiants et des enseignants, du piètre résultat des bulletins scolaires, des casse-tête à trouver des professeurs suppléants, de l'ignorance crasse des jeunes de leur langue et de la littérature, de leur peu de motivation pour la lecture, la persévérance, la réussite, etc.? Et que dire de l'image ternie au fil des années de cette noble profession qu'est l'enseignement, de sa revalorisation?

En matière d'Éducation (j'insiste sur le e majuscule), malgré la bonne volonté du jeune ministre, ce gouvernement libéral ne mérite même pas la note de passage et les commissions scolaires, piliers d'un système en déroute, ont déjà prouvé à la population des électeurs (ou des non-votants) qu'elles sont l'image peu reluisante de l'échec.

Germain Corriveau
 Verdun, le 18 mai 2018

LIBRE OPINION

Langues officielles: il faut aller plus loin

MÉLANIE JOLY

Ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable des Langues officielles

Le 28 mars dernier, le premier ministre et moi avons présenté, au nom du gouvernement, un nouveau plan d'action sur les langues officielles. Ce plan inclut des investissements historiques de 2,7 milliards sur cinq ans, dont 500 millions de nouveaux fonds destinés en grande partie à soutenir nos communautés linguistiques en situation minoritaire. Alors que nous nous apprêtons à annoncer l'allocation des fonds, il m'apparaît opportun d'expliquer la vision de notre gouvernement en la matière.

Tout d'abord, nous réaffirmons l'importance de la dualité linguistique. Elle est, avec la défense des droits et libertés protégés par la Charte canadienne et la Réconciliation avec les peuples autochtones, l'un des trois piliers du contrat social qui nous unit.

Le concept de dualité linguistique s'est véritablement incarné en 1969 avec l'adoption de la Loi sur les langues officielles par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. L'avancée fondamentale, qui s'appliquait à tous les Canadiens mais qui visait essentiellement les francophones, consistait alors à reconnaître un droit individuel de communiquer avec le gouvernement fédéral et d'en obtenir des services dans la langue officielle de son choix. Étaient aussi mis en place des programmes encourageant le bilinguisme et

ouvrant la porte à la revendication de nouveaux espaces de vie dans sa langue. Ces droits ont ensuite été étendus à l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité et à la langue de travail.

Ces mesures ont porté leurs fruits, mais il est maintenant temps d'aller encore plus loin. En effet, force est de reconnaître que la dualité linguistique prend une dimension collective, dont la promotion et la protection passent par le soutien à la pérennité des communautés minoritaires, qu'elles soient de Moncton, de Saint-Boniface ou de Whitehorse. Le sentiment de sécurité linguistique auquel aspirent leurs membres requiert des communautés dynamiques pourvuées d'institutions et de moyens. Il s'agit là de la pierre angulaire de notre plan.

Objectifs ambitieux

Cette approche est nécessaire, car les données sont préoccupantes. Nous venons de vivre une décennie d'indifférence conservatrice envers les langues officielles, décennie durant laquelle il n'y a eu aucun nouvel investissement, plutôt des coupes. Résultat: les recensements successifs révèlent que la population du Canada augmente plus rapidement que le nombre de francophones. De plus, le taux de bilinguisme stagne chez la majorité anglophone hors Québec. Notre plan fixe des objectifs ambitieux: afin de contrer cette tendance, nous visons à restaurer la proportion relative des francophones hors Québec et à y augmenter le

taux de bilinguisme des anglophones.

La majorité des nouveaux investissements sont ainsi destinés aux communautés. Notre plan les outille pour qu'elles s'adaptent aux nouvelles réalités que sont notamment le vieillissement de la population et l'intégration des nouveaux arrivants. Il soutient la promotion de l'immigration francophone et facilite l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Il appuie les garderies en français pour intégrer les enfants dans cette langue dès leur plus jeune âge. Il soutient le recrutement d'enseignants de français pour en contrer la pénurie et investit dans les infrastructures scolaires et communautaires. Nous outillons également les communautés anglophones du Québec hors de Montréal afin de leur permettre de relever les défis qui leur sont propres. Notre plan est un vote de confiance envers les organismes communautaires et une reconnaissance que leur vitalité ne peut être assurée que si de nouveaux services sont offerts «par et pour» les communautés.

La Loi sur les langues officielles soufflera 50 bougies l'an prochain. Depuis son entrée en vigueur, le soutien offert par le gouvernement fédéral s'est adapté et progressivement étendu. Ce faisant, il a permis l'émergence de générations de Canadiens à la fois attachés à leur langue première et fiers de la dualité linguistique qui distingue notre pays. Ce sont eux qui aujourd'hui portent le flambeau. Un gouvernement Trudeau sera une fois de plus à leurs côtés.

IDÉES

La demande d'invalidation des lois est un recours politique qui doit être abandonné

ÉRIC POIRIER

Avocat, coauteur de l'ouvrage *Le droit linguistique au Québec*, LexisNexis, 2018

Le 24 mai prochain se tiendra, à Montréal, une assemblée générale extraordinaire du Barreau du Québec. Des avocats veulent exiger l'abandon de l'action qu'intente l'organisme : ce dernier demande l'invalidation de toutes les lois québécoises sous prétexte que le processus menant à leur adoption n'est pas suffisamment bilingue.

Le dernier siècle a vu deux idées du Québec s'affronter. Pour la première (finalement incarnée par la loi 101), le Québec doit être un État français et son appartenance à la fédération canadienne n'exige pas de celui-ci qu'il soit bilingue. Pour la seconde, l'impératif d'unité canadienne doit faire du Canada un pays bilingue dans lequel le Québec en est le fer de lance. On comprend alors la réaction épidermique de Pierre Trudeau au *bill 22* (1974) et à la loi 101 (1977). Dans ses *Mémoires politiques* (p. 211), il critique les prétentions du Québec à s'ériger en État français alors qu'il tente depuis Ottawa de convertir le Canada au bilinguisme.

Bien que le Barreau rattache son action en justice à sa vaste mission de protection du public, il ne peut nier qu'il embrasse par la même occasion le projet qu'avait Pierre Elliott Trudeau pour le Québec. L'action bénéficie même d'une subvention octroyée par le programme fédéral qui, dans sa première mouture, lors de sa mise sur pied en 1978 par Trudeau père lui-même, avait pour premier objectif de financer les attaques judiciaires contre la loi 101 et ses principes. Ça ne s'invente pas...

La requête reproche à l'Assemblée nationale d'avoir mis en place un processus d'adoption

des lois qui n'est conforme « ni au texte ni à l'esprit » de la Constitution, « ni aux enseignements de la Cour suprême du Canada » ; le Barreau veut voir le français et l'anglais « utilisés simultanément durant tout le processus ».

Or, l'Assemblée nationale respecte le texte de la Constitution (qui exige que Québec « imprime et publie » une version anglaise des lois, ce qui est le cas), de même que son esprit (le contexte historique entourant la consécration du compromis de 1867 ne peut soutenir les larges prétentions au bilinguisme législatif défendues par le Barreau).

Restent les « enseignements » de la Cour suprême. Le Barreau semble ici confondre l'interprétation constitutionnelle avec un acte de connaissance, c'est-à-dire une activité requérant du juge qu'il découvre le véritable sens, voire le seul sens du texte écrit. Le Barreau fait comme si le statut des langues au Québec n'avait rien à voir avec la structure constitutionnelle du pays ou le pouvoir fédéral de nommer les juges des plus hauts tribunaux. Il faut relire le philosophe du droit Michel Troper : comme il le démontre, c'est l'autorité et non la vérité qui fait le droit. Or, l'autorité en la matière échappe complètement au Québec.

Lecture univoque et réductrice

Enfin, la requête du Barreau, appuyée d'une opinion juridique de l'ancien juge à la Cour suprême Michel Bastarache, expose une jurisprudence étonnamment très lisse. Le Québec aurait l'obligation d'adopter ses lois en français et en anglais (arrêt *Blaikie*, 1979) ; cette obligation serait, comme pour le Manitoba, très large (Renvoi manitobain sur les droits linguistiques, 1985) ; et la requête ne pourrait qu'être bien fondée puisque les droits linguistiques doivent toujours recevoir une interprétation large (arrêt *Desrochers*, 2009).

Or, le Barreau sait, et ce, depuis que l'obliga-

tion de bilinguisme applicable au Nouveau-Brunswick a été distinguée de l'obligation applicable au Québec (voir les motifs du juge Dickson dans l'arrêt *Société des Acadiens*, 1986 ; puis l'arrêt de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans *Charlebois*, 2001), que la jurisprudence relative à une province, le Manitoba, ne s'applique peut-être plus mécaniquement à une autre, le Québec.

De plus, l'interprétation large des droits linguistiques est plutôt en panne depuis le départ à la retraite du juge Bastarache. En 2013, la Cour suprême a préféré une interprétation stricte pour protéger le pouvoir de la Colombie-Britannique d'exiger que tous les documents déposés devant ses tribunaux soient rédigés en anglais (arrêt *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique*). En 2014, la même Cour en a fait de même pour refuser des dommages-intérêts à un passager dont le droit à des services en français avait été bafoué par le transporteur Air Canada (arrêt *Thibodeau*). En 2015, même son de cloche, la Cour adopte cette même approche stricte pour confirmer le pouvoir de l'Alberta, et de la Saskatchewan, d'adopter leurs lois uniquement en anglais (arrêt *Caron*).

Il faut y revenir : c'est bien la première fois — depuis le débat linguistique de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada de 1793, le rapport Durham et l'Acte d'union, la Confédération et le compromis MacDonald-Cartier, le procès de Louis Riel, le règlement 17, le *bill 22*, la loi 101, le rapatriement unilatéral de 1982, la saga des écoles passerelles — qu'un organisme sérieux comme le Barreau réussit à affirmer, sans rire, que la langue n'est pas un sujet politique au Québec.

Si le Barreau s'entête, alors sa mission de protection du public l'invite à poser une autre question qui n'est ni plus ni moins politique : qui peut croire que seul l'accroissement du bilinguisme législatif est susceptible de régler les problèmes créés par ce bilinguisme législatif ?

Le casse-tête de Justin Trudeau

KONRAD YAKABUSKI



La violence survenue cette semaine dans la bande de Gaza a donné lieu à un changement de ton envers Israël de la part du gouvernement du premier ministre Justin Trudeau. Il aura tout de même fallu attendre 48 heures après que les forces israéliennes eurent tiré lundi sur les manifestants palestiniens rassemblés près de la frontière entre Gaza et Israël pour que M. Trudeau ajoute sa voix à celles de certains chefs européens et du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Antonio Guterres, en réclamant une enquête indépendante sur la violence qui avait causé la mort de plus de 60 personnes. Des centaines d'autres ont été blessées, y compris le docteur canadien Tarek Loubani, touché par balle alors qu'il portait son uniforme de médecin.

« L'emploi présumé d'une force excessive et de munitions réelles est inexcusable, a dit M. Trudeau dans une déclaration publiée mercredi par son bureau. Le Canada réclame qu'une enquête indépendante soit réalisée immédiatement afin d'évaluer la situation sur le terrain, notamment la violence, l'incitation à la violence et l'emploi de la force excessive. »

Bien que M. Trudeau n'ait pas dit qu'il devrait mener une telle enquête — certains critiques d'Israël voudraient que la Cour pénale internationale s'en occupe —, le premier ministre a employé les mots les plus durs envers l'État hébreu qu'il ait utilisés depuis son élection en 2015. Deux jours plus tôt, son ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, s'était limitée à se dire « très préoccupée » par la situation à Gaza. Sa déclaration s'inscrivait parfaitement dans l'approche adoptée par son gouvernement depuis son élection.

Tout en rejetant le discours résolument pro-Israël de l'ancien gouvernement conservateur de Stephen Harper, le gouvernement Trudeau s'est aligné sur les politiques de son prédécesseur. La délégation canadienne à l'ONU a continué de s'opposer à la plupart des résolutions condamnant Israël. Le Canada s'est abstenu sur la résolution onusienne condamnant la décision du président Donald Trump de démanteler l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Jérusalem, une démarche visant à éviter toute confrontation avec M. Trump, au moins jusqu'à ce qu'une entente sur le renouvellement de l'Accord de libre-échange nord-américain soit conclue. En tout cas, c'est ce que prétendaient certains observateurs. Selon eux, tout ce qui se fait dans ce gouvernement tournerait autour de la sauvegarde de l'ALENA.

Le prédécesseur libéral de M^{me} Freeland aux Affaires étrangères, Stéphane Dion, aurait voulu modifier certains votes canadiens sur les résolutions à l'ONU qui visaient Israël. Mais dans le livre de l'ancien conseiller de M. Dion, Jocelyn Coulon, (*Un selfie avec Justin Trudeau, Québec Amérique*), on peut lire ceci : « Les conseillers du premier ministre lui rappellent la promesse faite à la communauté juive pendant la campagne électorale de ne rien changer. Le premier ministre recule. Six mois de travail afin de trouver l'option la plus équilibrée pour le Canada tombent à l'eau. »

Alors, pourquoi M. Trudeau devient-il soudainement plus critique envers Israël ? Le Canada n'a pas officiellement abandonné son objectif de gagner un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU lors du prochain vote en 2020. Pourtant, il n'est pas certain que le pays soit encore dans la course, d'autant que l'Irlande et la Norvège, les autres candidats en lice, n'ont pas hésité à voter pour la résolution condamnant le démantèlement de l'ambassade américaine.

Mais la base progressiste du Parti libéral du Canada penche pour le peuple palestinien, tout comme les électeurs néodémocrates, sur lesquels les libéraux comptent pour gagner les élections en 2019. Or, le chef du NPD, Jagmeet Singh, fut parmi les premiers à condamner la réaction d'Israël envers les manifestants à Gaza. « Notre gouvernement a gardé un silence honteux... et le premier ministre devrait condamner la violence, demander à Israël de cesser de bafouer le droit international et appuyer une enquête indépendante sur ces morts », avait reproché M. Singh avant que M. Trudeau ne réponde deux jours plus tard.

Le chef conservateur, Andrew Scheer, s'est démarqué des autres chefs fédéraux. « En condamnant les forces israéliennes, Justin Trudeau ignore le rôle que l'organisation terroriste qu'est le Hamas joue dans l'incitation à ces affrontements. En répondant à ces événements seulement par des critiques d'Israël, Justin Trudeau échoue une fois de plus pour les Canadiens sur la scène mondiale », a-t-il martelé, faisant ainsi écho à certains groupes juifs canadiens dont B'nai Brith Canada, qui a demandé des excuses de la part de M. Trudeau.

Contrairement à M. Singh et à M. Scheer, dont les partis ont adopté des politiques diamétralement opposées sur Israël, M. Trudeau se retrouve coincé entre les ailes pro-Israël et pro-Palestine à l'intérieur de son propre parti. Ce qui n'a pas fini de lui causer des ennuis.

La création d'Israël fut-elle une injustice ?

BERNARD BOHBOT

Membre des Amis canadiens de La Paix maintenant

On peut reprocher ce qu'on veut à Amir Khadir, reconnaissons-lui tout de même une qualité : il ne pratique pas la langue de bois. En 2011, il a publiquement remis en cause l'existence de l'État d'Israël. Cette fois-ci, à l'occasion du 70^e anniversaire de l'État juif, il a affirmé que sa création fut une « grande injustice » ainsi qu'une « catastrophe ». Ce sentiment, qui est partagé par un grand nombre de personnes, explique sans doute l'hostilité extrême qui règne contre ce pays. En effet, contrairement à d'autres États qui commettent des actes répréhensibles, seul l'État d'Israël voit sa légitimité et son existence contestées, comme en témoigne la montée du mouvement de boycottage, désinvestissement, sanctions (BDS) à l'endroit de ce pays, mouvement qu'Amir Khadir appuie sans réserve. BDS réclame non pas la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël, mais bien le démantèlement de l'État hébreu — à travers le retour des réfugiés palestiniens de la guerre de 1947-1949 au sein de ses frontières, réduisant ainsi les Juifs au rang de minorité.

Mais revenons un instant sur les propos de Khadir. Est-ce vrai que la création d'Israël fut une injustice ? Ceux qui répondent oui font valoir que l'État juif fut créé sur une terre arabe, et qu'il était injuste de déposséder les Palestiniens pour donner une patrie aux Juifs. Ils ont tout à fait raison. Amir Khadir serait d'ailleurs surpris d'apprendre que les pères fondateurs de l'État d'Israël n'avaient aucune difficulté à reconnaître cela.

Cependant, ils faisaient valoir un élément essentiel qui semble échapper à Khadir. Le droit des peuples à l'autodétermination est universel, ce qui implique que les Juifs aussi y ont droit. Or, les Juifs se trouvaient dans une situation quasi unique. Ils étaient un peuple sans patrie. Seuls les Roms partagent encore ce sort peu enviable. Ainsi, pour exercer leur droit à l'autodétermination, les Juifs devaient nécessairement se doter d'une base territoriale. En toute logique, ils ont choisi la terre d'Israël/Palestine, qui est le berceau de leur identité.

On a souvent affirmé qu'en bons colonialistes, les sionistes (nationalistes juifs) sont restés aveugles devant la présence des Arabes sur ce territoire ; qu'ils le percevaient comme « une terre sans peuple pour un peuple sans terre », pour reprendre l'expression d'Israël Zangwill. C'est inexact. En réalité, la plupart des sionistes étaient obsédés par la présence arabe, qui leur posait un réel dilemme moral au point où certains, tels que Judah Magnes, le fondateur de l'Université hébraïque de Jérusalem, abandonnèrent le rêve de créer un État juif.

Partition de la Palestine

Mais en règle générale, la plupart des sionistes ont répondu à ce dilemme non pas en enterrant l'idée d'un État juif, mais plutôt en



Un officier israélien hisse le drapeau national pour la première fois, quelques jours après la proclamation de l'État d'Israël le 14 mai 1948.

concevant une théorie de la justice prônant la partition de la Palestine. Selon cette logique utilitariste, il est juste pour un peuple sans patrie de s'emparer d'une partie (seulement) du territoire d'un autre peuple. Il s'agirait d'une juste redistribution des richesses.

Ainsi, devant le comité anglo-américain de 1946, Haim Weizmann, qui devint plus tard le premier président de l'État d'Israël, affirma ceci : « [...] Il n'y a pas de justice absolue dans ce monde. Ce que vous essayez d'accomplir, et que nous tentons tous de faire à notre petit niveau, n'est qu'une justice humaine approximative. Je pense que la décision que j'aimerais voir ce comité prendre, si j'ose dire, serait de trancher en faveur de la moindre injustice. »

Un an plus tard, aux Nations unies, David Ben Gurion, leader de l'agence juive et futur premier ministre d'Israël, tint des propos similaires : « La conscience de l'humanité doit bien peser ceci : où est la balance de la justice, où se trouve l'équilibre de la justice, où est le plus grand besoin, où est le plus grand péril, où est le moindre mal et où est la moindre injustice ? »

Bref, ils reconnaissaient tous deux que la création de l'État d'Israël engendrerait une injustice pour les Palestiniens. Cependant, ils affirmaient aussi que laisser les Juifs sans patrie constituerait une autre injustice tout aussi

grave. Ils optèrent donc pour une solution mitoyenne, soit celle qui leur apparaissait être la moindre des injustices, en l'occurrence le partage du territoire — choix que les Nations unies ont retenu.

Les Arabes refusèrent dans un premier temps cette logique et décidèrent de partir en guerre afin de tuer dans l'œuf l'État d'Israël. Plutôt que de défendre ses frontières, Israël en a profité pour agrandir son territoire et pousser à l'exode plus de 700 000 Palestiniens. Cela a sans doute retardé l'acceptation du partage du territoire par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui n'a appuyé le principe de deux États qu'en 1988. Reste maintenant à convaincre les extrémistes de la droite israélienne menée par Nétanyahou, ainsi que les factions radicales palestiniennes menées par le Hamas, qui s'entêtent à refuser tout compromis.

Pour conclure, la création d'Israël fut-elle une injustice pour les Palestiniens ? Sans doute. Mais empêcher la création de cet État aurait été tout aussi injuste pour les Juifs. C'est pour cela que les modérés, d'un côté comme de l'autre, acceptent de limiter leurs revendications à une partie seulement du territoire. Ils savent que toutes les solutions sont injustes et que dans un tel cas de figure, mieux vaut privilégier la moindre des injustices.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutriscac, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Siooui (correspondants parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre), information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable), équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres), correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices), soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (communis), DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Alain Tréhouit (directeur créativité média), Amélie Maltais (communis aux arts légaux), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires), PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Page (responsable du crédit).

Le terrorisme et l'extrémisme violent au Canada

VIVEK VENKATESH

Professeur, directeur de projet SOMEONE (Social Media Education Every Day), et cotitulaire de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents de l'Université Concordia

On assiste actuellement à de multiples débats publics et politiques sur la nécessité d'élargir la définition du terrorisme afin qu'elle ne se limite pas aux actes motivés par des principes politiques, religieux ou idéologiques et qu'elle inclue tant les acteurs étatiques que non étatiques. Or, une question étroitement liée à cet enjeu est celle de l'idée que se font les gens des groupes qui posent la menace terroriste la plus imminente pour la population canadienne.

Dans ses rapports de 2016 et de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada, Sécurité

« Qui commet ces attaques au Canada? À quelle fréquence ces gestes sont-ils perpétrés par différents types d'organisations terroristes? »

publique Canada décrit Daech [acronyme arabe du groupe État islamique] comme un groupe terroriste devant spécifiquement être combattu. En outre, les chiffres sur les décès présentés dans l'Indice du terrorisme mondial semblent indiquer que Daech représente la menace la plus imminente partout au monde. Mais cela est-il vrai dans le contexte canadien? Dans son rapport de 2017, Sécurité publique Canada note la montée de l'extrémisme de droite, faisant référence à l'attaque de janvier 2017 contre une mosquée de Québec. À quel point la menace est-elle sérieuse? Examinons de plus près certains des renseignements à notre disposition.

L'Indice du terrorisme mondial, publié sous forme de rapport annuel par l'Institute for Economics and Peace, fournit un portrait détaillé de divers schémas d'activités terroristes dans le monde. Son édition de 2017 place le Canada au 66^e rang d'un palmarès de 163 pays, avec un indice de 2,96 sur un maximum de 10. À titre comparatif, l'Irak est en première position avec un indice de 10, tandis que les États-Unis sont 32^e avec un indice de 5,43.

Augmentation constante

Fait intéressant, le rapport observe que l'indice du Canada augmente de manière constante depuis 2012, où il était de 1,51. Une étude minutieuse est nécessaire pour comprendre pourquoi. En effet, toujours selon le rapport, entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 juin 2017, plus de mortalités liées à des attaques terroristes sont survenues au Canada aux mains de groupes ou d'individus autres que Daech.

J'en viens alors à me demander: que (ou qui) représentent exactement ces chiffres sur les mortalités? Qui commet ces attaques au Canada? À quelle fréquence ces gestes sont-ils perpétrés par différents types d'organisations terroristes?

Pour répondre à ces questions, j'ai examiné une seconde source utilisant la même méthodologie que l'Indice du ter-

rorisme mondial afin de pouvoir faire des recoupements. Celle-ci regroupe l'information sur le terrorisme et les incidents extrémistes violents au Canada, y compris les assassinats, les attentats à la bombe, les détournements et les agressions à mains nues. La base de données se fonde sur la définition du terrorisme établie à l'article 83.01 du Code criminel (1985), dont les critères comprennent l'intention, un certain niveau de violence et l'exclusion des acteurs étatiques. Il est utile de noter qu'aux fins de la base de données, le mot « terrorisme » a un sens plus restrictif que le terme « extrémisme violent », et que des incidents précis peuvent être classés dans les deux catégories. Tenu à jour par le Canadian Network for Research on Terrorism, Security and Society (TSAS), cette base de données est constituée de renseignements publics.

Grâce aux outils uniques de classification interactive de la base de données, j'ai constaté que depuis 2000, 22 personnes sont mortes et 104 ont été blessées en sol canadien à la suite de 209 incidents. Ces chiffres sont certes alarmants. Mais si, parmi ces incidents, on recherche ceux qui ont été causés par des personnes ou des organisations ayant des motifs reli-

gieux, on en recense seulement 13, lesquels ont entraîné 2 morts et 5 blessés. En revanche, si on isole les incidents causés par des organisations qui s'identifient à des mouvements suprémacistes, les chiffres sont considérables: 57 incidents distincts ont fait 15 morts et 55 blessés.

Mosquée de Québec

Par ailleurs, la base de données n'inclut pas les incidents de 2016 et de 2017, comme l'attaque perpétrée dans une mosquée de Québec en janvier 2017 qui a fait six morts et 19 blessés. Elle ne tient pas non plus compte de l'incident de septembre 2017 à Edmonton, où cinq personnes ont été blessées.

Les données indiquent cependant qu'entre 2000 et 2015 au Canada, les incidents de terrorisme et d'extrémisme violent motivés par la religion (attribuables ou inspirés par Daech, al-Qaïda, Al-Shabab ou d'autres groupes) ont engendré 7,5 fois moins de mortalités que ceux perpétrés par des organisations ou individus suprémacistes. Si on compte l'attaque de Québec, ce facteur s'élève à 10.

Ce n'est pas la première fois que d'importantes divergences sont signalées entre de tels incidents perpétrés en Amérique du Nord. À l'été 2017, le Center for Investigative Reporting a publié un rapport indiquant qu'entre 2008 et 2016, les incidents terroristes causés par des extrémistes de droite étaient presque deux fois plus nombreux (115) que les incidents inspirés par l'islamisme (63) aux États-Unis. Il est donc absolument nécessaire de scruter de plus près les conditions politiques, sociales, culturelles et juridiques au Canada et aux États-Unis avant de comparer des données contextualisées sur ces incidents.

Pour le moment, même si on peut affirmer que le terrorisme représente une menace pour le public canadien, il faut reconnaître que Daech et les idéologies inspirées de l'islamisme ne constituent pas nécessairement la menace la plus imminente.



Essentiels à la vie sur Terre, les océans recouvrent environ 70 % de la surface de la planète, dictent la météo, nourrissent des milliards de personnes, stockent 50 fois plus de dioxyde de carbone que l'atmosphère et foisonnent d'espèces marines, dont certaines sont encore inconnues.

Si nous n'aidons pas les océans maintenant, ils cesseront de nous aider

TOM DILLON

Directeur des projets de conservation de The Pew Charitable Trusts

Nul besoin de vivre près des côtes pour être attiré par le spectacle et les sons époustouflants de la mer. Essentiels à la vie sur Terre, les océans recouvrent environ 70 % de la surface de la planète, dictent la météo, nourrissent des milliards de personnes, stockent 50 fois plus de dioxyde de carbone que l'atmosphère et foisonnent d'espèces marines, dont certaines sont encore inconnues. Cette biodiversité à la base du complexe réseau alimentaire marin est essentielle à la santé et à la résilience des océans.

Ajoutons à cela que nous sommes des centaines de millions à travailler et à nous amuser grâce à ces eaux scintillantes, et nous avons toutes les bonnes raisons de les protéger.

Au lieu de cela, l'humanité accélère le déclin de la biodiversité marine par ses multiples interventions: surpêche, réchauffement océanique et changements climatiques, pêche illégale, acidification des océans, déversements toxiques et pollution extraordinaire par le plastique et autres déchets. En conséquence, les populations marines ont diminué de près de 50 % entre 1970 et 2012, selon le rapport *Living Blue Planet* de 2015 du Fonds mondial pour la nature. Neuf espèces commerciales sur dix sont surexploitées ou pêchées à la limite de leur capacité de renouvellement. Jusqu'à 26 millions de tonnes de produits de la mer sont pêchés illégalement tous les ans, ce qui représente 23,5 milliards de dollars.

La Conférence mondiale sur la biodiversité, qui se tient cette semaine, place la communauté mondiale devant un choix crucial: laisserons-nous les océans continuer de se dé-

« Laisserons-nous les océans continuer de se détériorer rapidement ou agirons-nous pour les sauver? La réponse est que nous devons sauver les océans si nous voulons nous sauver nous-mêmes. Et nous savons comment le faire. »

tériorer rapidement ou agirons-nous pour les sauver?

La réponse est que nous devons sauver les océans si nous voulons nous sauver nous-mêmes. Et nous savons comment le faire.

Aires marines protégées

Premièrement, les gouvernements doivent créer, et faire respecter, de vastes aires marines hautement protégées (AMP). Ces réserves permettent aux espèces marines de se nourrir et de se reproduire sans menaces externes, comme la pêche et l'exploitation minière. Elles offrent des avantages dépassant largement leurs frontières, car les poissons et mammifères marins se déplacent dans les eaux avoisinantes. Les AMP favorisent aussi l'intégrité des écosystèmes. Or, des écosystèmes intacts servent de tampons contre les effets du réchauffement océanique et aident les espèces végétales et animales à résister aux effets des changements climatiques.

Environ 3 % des océans seulement sont protégés par le biais d'AMP malgré un appel lancé en 2014 par l'Union internationale pour la conservation de la nature exhortant à protéger au moins 30 % des océans d'ici 2030. Cette cible permettrait de rétablir la biodiversité et d'optimiser les activités de pêche, notamment en atténuant ou en inversant le déclin des stocks de poissons. Elle aiderait cet élément vital

de la planète à continuer de jouer de nombreux autres rôles essentiels, selon une analyse de 144 études publiée en 2016 dans la revue scientifique à comité de lecture *Conservation Letters*.

Deuxièmement, les gouvernements et autres entités responsables de la gestion et du contrôle des pêches doivent adopter un système de gestion écosystémique, qui vise à préserver la santé, la productivité et l'état des écosystèmes afin qu'ils puissent fournir les services dont les humains et la nature ont besoin. Cela nécessite d'adapter les limites de capture et autres politiques selon l'état de santé des espèces cibles et les impacts potentiels de la pêche sur les habitats et les autres espèces marines.

Dans les zones pour lesquelles il n'existe pas de données pertinentes, comme en mer profonde ou dans les parties de l'océan Arctique nouvellement accessibles à la navigation en raison de la fonte des glaces, les politiques doivent respecter le principe de précaution suivant: protéger tant que les experts ne disposent pas de données suffisantes pour conseiller les décideurs politiques et les responsables des pêches.

Par exemple, les zones mésopélagiques, qui sont des zones intermédiaires des océans s'étendant entre 200 à 1000 mètres sous la surface, font partie des zones les moins bien connues, mais po-

tentiellement parmi les plus importantes des océans. Trop profondes pour la photosynthèse, ces zones grouillent de vie et stockent d'énormes quantités de dioxyde de carbone. Elles contribuent donc à la régulation du climat. Selon un rapport publié en 2017 dans *The Economist*, certains pays ayant épuisé les stocks de leurs eaux peu profondes se préparent à ouvrir les zones mésopélagiques à la pêche. Or, sans une meilleure compréhension de cette zone et de la vie qu'elle abrite, et la mise en place de règles fondées sur la science pour gérer ces eaux, le déclin des océans se poursuivra, voire s'accélénera.

De bonnes nouvelles

Malgré toutes ces difficultés, il existe de bonnes nouvelles: une poignée de pays montrent la voie à suivre en matière de conservation, notamment le Canada, qui a créé trois AMP au cours des deux dernières années (Anguniaqvia niqiyuqam au Nunavut, Hecate Strait et Queen Charlotte Sound Glass Sponge Reefs en Colombie-Britannique et St. Anns Bank en Nouvelle-Écosse) et ont délégué huit ordonnances essentielles pour protéger les espèces marines, notamment le béluga et les baleines noires de l'Atlantique Nord. Les amendements proposés à la Loi sur les océans, qui pourraient être adoptés au cours de l'été, simplifieraient le processus de désignation des AMP et constitueraient, pour le premier ministre Justin Trudeau et le Parlement, une contribution importante à la sauvegarde du patrimoine océanique.

On dit souvent que les scientifiques connaissent mieux la surface de la planète Mars que les fonds marins. Il nous reste beaucoup à apprendre sur les océans, mais les données à notre disposition sont largement suffisantes pour nous donner la certitude qu'il faut agir rapidement, et ensemble, pour les sauver.

SCIENCES

Les interrogations éthiques des cerveaux artificiels

Des mini-cerveaux humains créés en laboratoire pourraient-ils devenir conscients ?

Des chercheurs sont parvenus à créer en laboratoire des mini-cerveaux à partir de cellules souches humaines. Ces modèles expérimentaux visent à étudier comment fonctionne notre cerveau et comment il est altéré dans des maladies comme l'autisme, la schizophrénie ou la maladie de Parkinson. Ces modèles ne cessent de s'améliorer, au point où ils pourraient bien un jour être capables d'expériences conscientes ou de perceptions subjectives comme un cerveau humain, une situation qui soulève des questions d'ordre éthique.

PAULINE GRAVEL

Un groupe de 17 scientifiques, éthiciens et philosophes a signé récemment dans la revue *Nature* un commentaire dans lequel il fait valoir l'importance de prévoir des directives claires pour les chercheurs en prévision des délicats dilemmes éthiques qui pourraient résulter des avancées dans la reproduction et la manipulation du tissu cérébral humain. Car « plus les modèles cérébraux se rapprocheront d'un cerveau humain fonctionnel, plus ils risquent de soulever d'épineux problèmes éthiques », soulignent-ils.

Les reproductions en miniature du cerveau humain (voir encadré) permettent de mieux comprendre les altérations qui surviennent au cours du développement du cerveau chez les personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme, de schizophrénie ou de microcéphalie chez les bébés infectés par le virus Zika, par exemple.

Ces mini-cerveaux qui peuvent survivre près de deux ans présentent toutefois des limites. Ils sont dépourvus de certains types de cellules, dont notamment les cellules responsables de la formation des vaisseaux sanguins et les cellules microgliales, qui sont des cellules immunitaires chargées de débarrasser le cerveau des déchets.

De plus, les plus gros mini-cerveaux ne font que quatre millimètres de diamètre et contiennent seulement de deux à trois millions de cellules, alors qu'un cerveau humain adulte mesure 1350 cm³ et comprend 86 milliards de neurones et d'axones de cellules non neuronales.

L'équipe de Paola Arlotta, spécialiste des cellules souches et de la biologie régénérative à l'Université Harvard, à Cambridge, dans le Massachusetts, a néanmoins enregistré une activité neuronale dans un organoïde cérébral après avoir projeté un faisceau lumineux sur une région où des cellules rétiniennees s'étaient formées et mises en relation avec les autres cellules du mini-cerveau. Un stimulus externe a donc induit une réponse de l'organoïde, mais la possibilité que ces mini-cerveaux deviennent conscients ou qu'ils acquièrent des propriétés d'un ordre supérieur, comme l'aptitude à ressentir la détresse ou la douleur, par exemple, demeure encore très éloignée, avouent les auteurs.

Avantages des mini-cerveaux

Les chercheurs font remarquer que de tels modèles cérébraux fournissent une représentation beaucoup plus précise du développement et du fonctionnement du cerveau humain normal et anormal que des modèles animaux. À cet égard, ils rappellent que la plupart des thérapies mises au point pour les maladies neurologiques et psychiatriques qui ont été éprouvées chez des animaux ne fonctionnent souvent pas chez les humains. Et pour cette raison, ils croient qu'il ne serait pas éthique d'abandonner le développement de ces technologies visant à créer des cerveaux humains en laboratoire.

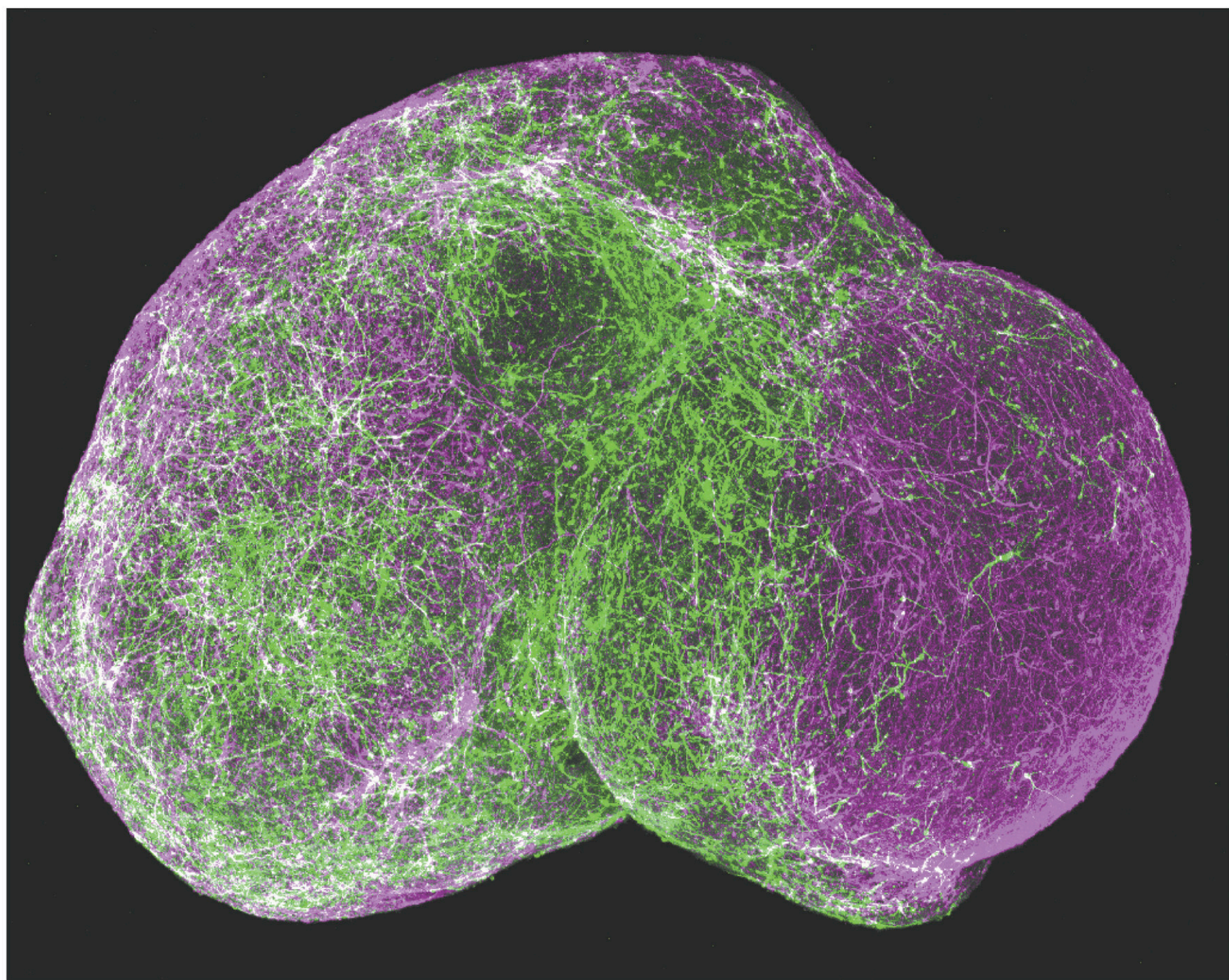
Mais à mesure que les substituts de cerveau humain acquièrent de plus grandes tailles et complexités, il devient de plus en plus possible qu'ils présentent des aptitudes comparables à l'humain, telles que la capacité de ressentir du plaisir, de la douleur ou de la détresse, la capacité d'emmagasiner des souvenirs et de se les remémorer, voire la perception de soi et la conscience de soi. « Même si les neuroscientifiques ont progressé dans l'identification des signatures cérébrales de la conscience, leurs connaissances sur cette faculté humaine demeurent toutefois encore très limitées. Il sera donc difficile de déterminer si un modèle expérimental de cerveau est doté d'une conscience », reconnaissent les auteurs.

« Il est néanmoins du devoir de la société civile, des chercheurs, des éthiciens, des organismes de financement et des réviseurs de s'interroger sur la façon d'appréhender de telles possibilités », insistent-ils néanmoins.

Chimères humaines-animales

Une autre approche permettant de générer un tissu cérébral humain consiste à greffer des cellules cérébrales humaines, provenant de la différenciation de cellules souches pluripotentes humaines, dans le cerveau d'animaux, comme des rongeurs. Ces animaux procurent ainsi un environnement physiologique plus naturel pour la maturation des cellules cérébrales humaines.

Des neuroscientifiques ont ainsi greffé des cellules gliales humaines — qui produisent la myéline et protègent les neurones — dans le cerveau de souris, lesquelles ont ensuite fait preuve de meilleures performances à des tâches d'apprentissage. De telles souris-chimères ont ainsi été créées pour mieux comprendre la maladie de Parkinson.



PASCA LAB AT STANFORD UNIVERSITY

Sergiu Pasca, professeur à l'Université Stanford, produit des « organoïdes » cérébraux qui développeront des connexions entre eux et constitueront un mini-cerveau, comme celui apparaissant sur la photo. Les cellules vertes sont des interneurons corticaux allant d'un côté à l'autre du cerveau.

Tissu cérébral *ex vivo*

Les avancées technologiques permettent désormais de préserver pendant plusieurs semaines les propriétés fonctionnelles du tissu cérébral qui a été excisé du cerveau de personnes atteintes de cancer ou d'épilepsie dans le but de réduire leurs convulsions. Ce tissu est généralement coupé en fines tranches dans lesquelles les chercheurs peuvent enregistrer l'activité des synapses (terminaisons où sont relâchés les neurotransmetteurs ou messagers chimiques) des neurones, déclencher la décharge électrique des neurones, et même extraire l'ARN des neurones pour connaître quels gènes sont exprimés.

Des organoïdes de cerveau humain ont également été transplantés avec succès chez des rongeurs, où ils ont été richement vascularisés et ont ainsi pu croître et atteindre une plus grande taille.

« Dans le cas de telles chimères, les chercheurs pourraient bien se retrouver à manipuler des êtres vivants dotés d'une certaine forme de conscience. Le besoin d'établir certaines mesures de protection se fait donc plus pressant, soulignent les auteurs. Mais quelles frontières doit-on établir pour ce type de recherche ? La production d'un cœur humain dans un porc est-elle plus acceptable que la production d'un cerveau ? » Les auteurs croient que la décision de permettre ou pas la création de certaines chimères ou de déterminer si certains organes humains qui ont été produits dans un animal rendent cet ani-

À mesure que les substituts de cerveau humain acquièrent de plus grandes tailles et complexités, il devient de plus en plus possible qu'ils présentent des aptitudes comparables à l'humain

mal trop semblable à l'humain doit être déterminé au cas par cas.

« Les organismes chimériques ainsi créés, qui ne sont pas biologiquement humains, méritent-ils jusqu'à un certain point d'être dotés du statut moral d'une personne humaine ? » s'interrogent-ils.

Règles actuelles

Présentement, si une recherche portant sur un tissu cérébral humain est effectuée à l'extérieur d'une personne vivante, seuls les processus entourant l'obtention, l'entreposage, le partage et l'identification de ce tissu sont encadrés par des règles et des directives qui visent à restreindre les interventions menées sur des personnes humaines.

Mais est-ce que le processus standard employé actuellement pour obtenir le consentement éclairé du donneur de ce tissu est adéquat pour mener des recherches utilisant des cellules

La fabrication des mini-cerveaux

Organoïdes cérébraux Des reproductions en miniature du cerveau humain sont obtenues de la même manière que pour d'autres tissus humains, tels que l'œil, l'intestin, le foie et le rein, soit à l'aide de cellules souches pluripotentes humaines, ces cellules qui ont la capacité de se développer en n'importe quel type de cellules. On ajoute des molécules chimiques particulières, dénommées facteurs de signalisation, à ces cellules souches afin de les inciter à se différencier en cellules nerveuses et à s'assembler en structures qui ressembleront à des régions spécifiques du cerveau humain et que l'on appelle « organoïdes cérébraux ».

Assembleoïde cérébral Ces différents organoïdes peuvent être combinés pour constituer un « assembleoïde cérébral » qui permettra d'étudier la formation de circuits neuronaux entre les différentes régions cérébrales. La formation de ces structures tridimensionnelles permet du coup d'étudier les différentes transformations du cerveau lors du développement fœtal, dont notamment l'étape où le cortex cesse de générer des neurones pour produire des cellules gliales qui nourriront et protégeront les neurones.

ou des tissus du cerveau humain ou pour développer des substituts de cerveau à partir de cellules souches pluripotentes humaines ? Les auteurs font remarquer que les chercheurs faisant appel à ce genre de tissus ne décrivent habituellement leurs projets aux donneurs qu'en des termes très généraux, et affirment que « plus de transparence et de garanties serait justifié ». Car certains donneurs pourraient bien refuser qu'on utilise leurs cellules souches pour créer des chimères animales-humaines.

Un gardien pour les mini-cerveaux

Les auteurs se demandent aussi s'il ne serait pas souhaitable de nommer un gardien indépendant chargé de veiller au bien-être des substituts de cerveau humain. Ils s'interrogent sur les droits de propriétés de ces mini-cerveaux ou chimères qui auraient acquis des capacités cognitives plus avancées, ainsi que sur la façon dont il faudrait en disposer une fois les expérimentations terminées.

En conclusion, les auteurs pensent que « ces délicates questions éthiques ne doivent pas interrompre la recherche visant à raffiner ces modèles expérimentaux du cerveau hu-

main, car ils sont nécessaires pour éclaircir certains mystères entourant les maladies psychiatriques et neurologiques qui demeurent encore insaisissables ». Qui plus est, « il ne serait pas éthique de les abandonner étant donné que la plupart des thérapies mises au point chez des modèles animaux ne fonctionnent souvent pas chez l'humain », ajoutent-ils. « Mais pour assurer le succès et l'acceptation sociale de cette recherche à long terme, un cadre éthique doit être instauré dès maintenant même si les substituts de cerveau humain en sont encore à leurs balbutiements », déclarent-ils.

Science-fiction ?

D'autres éthiciens considèrent qu'il s'agit d'une précaution plutôt superflue compte tenu du fait que les scénarios évoqués semblent loin d'être réalisables.

Selon René Racine, directeur de la recherche en neuro-éthique à l'Institut de recherches

cliniques de Montréal (IRCM), « la réflexion éthique qui est présentée dans cet article de *Nature* concerne des scénarios futuristes ». « En ce moment, il y a peu de dangers réels. Les auteurs parlent de dangers qui sont davantage basés sur des spéculations et des anticipations », dit-il.

À ses yeux, « seul le cas des chimères implique des risques réels dans la mesure où on est en train de créer des formes de vivants hybrides », mais tant qu'on ne permet pas à ces chimères de se reproduire, le risque est minime, considère-t-il.

« Actuellement, les animaux sont sacrifiés aux fins de l'expérimentation. Mais l'existence de ces chimères à plus long terme hors d'un protocole de recherche alors qu'elles pourraient se reproduire risquerait d'avoir un impact sur les écosystèmes. Il faudrait probablement instaurer des règles ou des normes pour de telles situations », souligne-t-il.

Par contre, « les capacités des organoïdes cérébraux semblent encore tellement limitées qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter pour le moment », affirme cet éthicien, qui se questionne plutôt sur la valeur même de ce type de recherche.

« Nous n'avons pas à créer des normes pour des situations qui n'existent pas. L'éthicien n'a pas à débattre de questions et de valeurs concernant des réalités qui n'existeront pas. Certains éthiciens diront que c'est de l'éthique « *for science* » et non pas de l'éthique « *of science* », dit M. Racine, qui voit dans les scénarios évoqués de la science-fiction. « Il y a des enjeux plus concrets sur lesquels il serait plus important de se pencher. On pourrait s'interroger sur la valeur scientifique de ces développements, sur les choix qui sont faits. Ces technologies vont-elles générer des connaissances utiles ou sont-elles simplement une façon de développer une recherche scientifique basée sur la mise au point de techniques qui auront finalement une contribution assez modeste ? Ces technologies sont-elles vraiment les plus susceptibles de conduire à des développements cliniques ? » Voilà les premières questions auxquelles il faudrait d'abord répondre, croit-il.

LES PETITES ANNONCES



DEMEURES, OCCASIONS D'AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS

petitesannonces@ledevoir.com

514.985.3322 1 800 363.0305

CHARME & PRESTIGE

LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL OFFRANT UN BEAU CHOIX DE CONDOS !!!

FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES **CONDO VELETTE - 399 000 \$**

Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le **nec plus ultra du patrimoine montréalais. Qualité de vie en plein cœur du Plateau**, prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos 3 1/2 au 9 1/2, Penthouse.

Complètement rénové avec produits nobles : Granite, marbre aux planchers, bois (bambou), armoires laquées. Vue exceptionnelle face au Parc, balcons faisant la largeur du condo. 2 salles de bains rénovées. Possibilité d'acheter le garage à 38 000 \$.

CENTRIS # 15913590

LUCIE RICARD COURTIER AGRÉÉ RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE 514 386-9804 VOIR MES PROPRIÉTÉS LUCIE RICARD RE/MAX QUÉBEC

OUTREMONT

PRÈS DE TOUT,
très grand duplex détaché,
deux 6 1/2, un 4 1/2,
LIBRE À L'ACHETEUR
2 garages intérieurs,
4 stationnements ext. en façade.

1 989 000 \$
CENTRIS 146 840 19

335-337
CÔTE-STE-CATHERINE

CHARLOTTE MICHAUD
cmichaud@sutton.com
514.894.0866
10h à 22h

groupe sutton-immobilia inc.
agence immobilière 514.272.1010

REPENTIGNY - BELLE D'AUTREFOIS

Le **MANOIR NORMAND** est reconnu par les spécialistes de l'histoire de l'architecture canadienne comme l'une des plus vieilles maisons du Québec (1730 appr.). Acquis en 1975, les propriétaires actuels, au prix de travaux de restaurations majeurs, ont su lui redonner son cachet d'antan. À cette occasion, un ajout de 7 pièces fut annexé à la maison principale.

595 000 \$
CENTRIS # 22622934

LISE D. FERLAND 450-585-9500
Courtier agréé, Re/Max-Unis Inc., agence Immo

SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

VISITE LIBRE
Dimanche 20 mai 14h à 16h

196-200 ROUTE DU LONG-SAULT
Triplex incluant le seul Marché Métro (5000 p.c.) dans un rayon de 13 km. Situé en plein centre de St-André d'Argenteuil près de Lachute. Établi plus de 35 ans. Chiffre d'affaires 1 300 000 \$. Permis SAQ. Proprio quitte le pays. Très ouvert à négociation.

~~634-000-\$~~ **PRIX RÉVISÉ 559 000\$!**
MLS # 26881354
Antoine Latte 514-802-5175
Courtier immobilier

LAC BROME

BORD DE L'EAU - Une occasion de posséder une propriété très aimée sur le bord du lac Brome. Près de 5 acres, arbres matures, vue sur le lac et couchers de soleil. Résidence confortable, suite des maîtres au RDC, solarium 4 saisons, piscine, et plus à découvrir. **3 500 000 \$**

VILLE-MARIE - PRÈS DE LA RUE GUY

À LOUER

1480 rue St-Jacques

Maison de ville sur 3 niveaux avec jardin privé adjacent et garage. 1 200 pc. Cuisine, s/bain et s/d'eau rénovées. 2 ch. + bur. ouvert + bouidor. Loué tout meublé et tout équipé : literie, vaisselle, électricité, chauffage, climatisation, garage, beau jardin adjacente privé et fleuri, internet haute vitesse, et système d'alarme. Idéal pour échange professeurs un an ou cadres. Près métro Lucien-Lalier, services, transports, université, Marché Atwater.

Disponible pour un an, du 1er juillet 2018 (ou avant si besoin) au 30 juin 2019. **2 700 \$ / mois - CENTRIS # 27656483**

Esther Leblanc
Courtier immobilier agréé

ST-CALIXTE DANS LANAUDIÈRE

Ma cabane au Canada !
Vraiment magnifique chalet 4 saisons en bois rond chaleureux (1998). Sur le bord d'un lac Dixon. Bien entretenu, vendu tout équipé. À 25-30 minutes des pentes - Ski Montcalm, Ski de fond Gai-Luron et Val St-Côme - Foyer EPA à combustion lente. Toiture 2011 en polymère imitant l'ardoise, garantie 50 ans. À une heure du Centre-Ville.

320 000 \$ - MLS # 22185841

514-220-2454

LAC BROME

UNE OASIS ÉDÉNIQUE, très privée et tout à fait accessible. Superbe résidence de construction supérieure, aire habitable 9400 pc, 5 ch., 4 s. de bains, cave à vin, grande véranda grillagée avec foyer au bois, garage triple, et plus. Au cœur d'une forêt d'érables, 79 acres. **3 000 000 \$**

LOIS HARDACKER 450 242-2000
www.loishardacker.com
Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Action, Agence Immobilière

Manon Blais
RE/MAX
Courtier immobilier Inc.
www.manonblais.com
450.759.3008

RAWDON

MAISON DE PRESTIGE BORD DU LAC PONTBRIAND

Propriété luxueuse, imposante entrée avec portail électrique en fer forgé, possède 5 chambres, 4 salles de bains, foyer central, solarium 3 saisons, spa, piscine creusée au sel et chauffée (2006) véranda d'été, garage double et terrain boisé de 162 000 pc.

949 900 \$ - CENTRIS # 20742497

RAWDON

MAISON DE PRESTIGE BORD DU LAC PONTBRIAND

Magnifique propriété construction 2009 située directement au bord du lac. Cette maison a 4 chambres, un beau foyer au bois en pierre, plafond cathédrale, superbe fenestration permettant une vue sur le lac, ses espaces au RDC à aire ouverte, garage avec 3 portes, planchers chauffants et plus encore !

745 000 \$ - CENTRIS # 13667862

SAINT-CÔME

BORD DU LAC CÔME TERRAIN 104 220 PC

Cette belle propriété avec garage est située directement au bord lac, elle saura vous plaire avec sa tranquillité, son intimité, un son étang privé sur un superbe terrain boisé. Elle possède 3 chambres, un foyer au salon, un solarium permettant d'avoir la vue sur le lac.

424 900 \$ - CENTRIS # 24195524

RAWDON

MAISON NEUVE TERRAIN 62 469 PC

Ce magnifique plain-pied vous séduira par sa qualité, sa luminosité et fenestration, ses plafonds de 9 pieds, son îlot, foyer au propane, douche céramique, ses espaces à aire ouverte, ses 2 chambres, ses planchers chauffants, thermopompe murale, sa proximité des services tout en étant en pleine nature.

289 000 \$ - CENTRIS # 19873460



Abonnez-vous à notre infolettre matinale. Du lundi au samedi, découvrez l'essentiel de l'actualité.

LeDevoir.com/infolettre